

le monde des

artisans

mars/avril 2021 • 1,50 €
Bimestriel #141

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// SARTHE

PAYS DE LA LOIRE



Votre nouvelle plateforme  de services
www.artisanatpaysdelaloire.fr



SOUTENEZ L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
avec la série limitée Made In France,
100 % fabriquée en France

NISSAN
INTELLIGENT
MOBILITY



Votre contact privilégié :

Guillaume FARCY - 06.49.32.78.80

AMS NISSAN

8 Bd Pierre Lefauchaux - 72 100 Le Mans
02.43.39.93.40 - www.nissan-lemans.fr



DÉVELOPPEZ VOS VENTES
SUR INTERNET



**LA BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST VOUS ACCOMPAGNE
SUR LA CRÉATION ET LA PROMOTION DE VOTRE SITE INTERNET**

Solution Direct & Proche* : Créer son site et se faire connaître

> Vous avez besoin de créer ou de faire connaître votre site internet ?

> Vous avez besoin de permettre à vos clients de commander en ligne et de récupérer leurs articles en magasin ?

Direct et Proche est une solution « clé en main » pour créer son site internet e-commerce ou vitrine et augmenter sa visibilité avec des campagnes de pub sur Google, Facebook, Youtube.

Scannez le QR code pour en savoir plus :



direct&proche

GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE



la réussite est en vous

* Direct et Proche est une solution de la société REGICOM WEBFORMANCE (SAS au capital de 5 000 000 euros, dont le siège social se situe 36/40 rue Raspail, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro - 525 312 294) proposée par la Banque Populaire, Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédit photo : iStock.



La CMA des Pays de la Loire se mobilise au quotidien pour accompagner les artisans. La transition à laquelle nous faisons face en raison de la pandémie nous conduit à travailler différemment en développant de nouvelles solutions et de nouveaux outils pour accompagner les mutations. Présente, à vos côtés, la CMA poursuit cet engagement et lui donne une nouvelle dimension pour répondre toujours mieux à vos attentes et à vos besoins grâce à une plateforme de services. Cette plateforme de services a vocation à rendre notre offre plus visible. Elle devrait également faciliter la mise en relation en la rendant encore plus accessible et permanente. Digitale, évolutive, collaborative, la plateforme vous propose de nouvelles fonctionnalités : accès à l'information générique et spécifique en fonction de votre profil, prise de rendez-vous, inscription à une prestation, gestion des commandes et paiement en ligne, ainsi qu'un accès à un espace documentaire personnel. Ce nouvel outil vous est destiné ! Il n'a d'autre vocation que d'améliorer toujours notre accompagnement au service des artisans. N'hésitez donc pas à l'utiliser et à le faire vôtre. Vous pouvez compter sur notre mobilisation.

Tous avec nos artisans !

Joël Fourny

Président de la CMAR des Pays de la Loire

Guy Deschoolmeester

Président de la Délégation Sarthe

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



@CMARPDL



@CMARPDL



ACCUEIL72@ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



04



04



05

ACTUALITÉS 04

Les 3 drôles de dames conjuguent leurs talents !

Diriger c'est souvent être seul, sachez bien vous faire accompagner

La Région des Pays de la Loire toujours aux côtés des créateurs repreneurs

« Tremplin » pour la transition écologique des TPE PME

La VAE bien plus qu'une reconnaissance de ses compétences

PRATIQUE 20

Farandoles de médailles pour les Meilleurs Apprentis de France

Agir contre les violences scolaires

Parfois tout commence en poussant une porte

01 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

Votre prochain apprenti à l'Urma Sarthe ?

Artisans, engagez-vous en faveur du climat !

REGARDS 32

Esthéticiennes: garder bonne mine

Photographes: déclenchement rapide

Atelier papetier: l'art délicat du papier Japon

Trait d'union: un cadre atypique

William Koeberlé: « Il faut toujours garder le lien avec le client »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés de la Sarthe.

Le Monde des artisans n° 141 • Mars-avril 2021. Édition de la Sarthe. Président du comité de rédaction des pages locales: Guy Deschoolmeester. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Sarthe. **Éditeur délégué:** Stéphane Schmitt. **Rédaction:** ATC (Tél. 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). **Ont collaboré à ce numéro:** Julie Clessienne, Samira Hamiche, Pixel6TM (Sophie de Courtivron, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Lætitia Muller), Cécile Vicini. **Secrétariat de rédaction:** Pixel6TM (Clara Mennuni). **Rédaction graphique:** Pixel6TM. **Publicité:** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris. Thierry Jonquière (Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). **Photographies:** Pixel6TM, © pages départementales: CMA72, sauf mention contraire. **Promotion diffusion:** Shirley Elter (Tél. 03 87 69 18 18). Tarif d'abonnement 1 an. France: 9 euros. Tarif au numéro: 1,50 euro. À l'étranger: nous consulter. **Conception éditoriale et graphique:** [Logo] (Tél. 03 87 69 18 01). **Fabrication:** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18). **Éditeur:** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1 (Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14). **Président et directeur de la publication:** François Grandidier. **N° commission paritaire:** 0321 T 86957. **ISSN:** 1271-3074. **Dépôt légal:** à parution. **Impression:** Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes, 88000 Épinal.





◀ De gauche à droite : Caroline Delareux, Kdel by Caroline Delareux, est ferronnière à Cérans-Foulletourte. Isabelle Ratiskol dirige la Miroiterie et décoration sur verre Grav'Or au Mans. Clémence Bourneuf, Estamplille, est brodeuse d'art spécialisée dans la broderie de paille de seigle installée à Mézeray.

Les 3 drôles de dames CONJUGUENT leurs talents !

En 2019, leur rencontre fait mouche. C'est le début d'une belle aventure qui donnera naissance à un objet d'art unique.

L'idée de combiner leurs talents émerge de leur esprit avec la réalisation d'un guéridon. Clémence crée les échantillons de broderie en paille de seigle et trame métallique, incrustés entre deux plaques de verre qui forment le plateau, réalisées par Isabelle Ratiskol, pour sublimer l'œuvre. Un pied en métal forgé, réalisé par Caroline, supporte l'ouvrage.

Deux années de travail seront nécessaires à la réalisation de ce projet.

Du travail haut de gamme et unique en son genre pour ces talentueuses Sarthoises.

Les métiers d'art sont l'héritage de savoir-faire, la maîtrise de gestes et de techniques traditionnelles ou innovantes. Ces derniers proposent une palette de plus de 200 métiers.

POUR EN SAVOIR PLUS : Mission Pays de la Loire - Métiers d'Art 0251132650 - metiers.dart53-72@artisanatpaysdelaloire.fr

DIRIGER C'EST SOUVENT ÊTRE SEUL, SACHEZ BIEN VOUS FAIRE ACCOMPAGNER

La CMA Sarthe et le cabinet d'expertise comptable Sogec Groupe sont ravis d'associer de nouveau leurs réseaux respectifs afin d'accompagner, de renforcer le soutien et les services qu'ils peuvent apporter aux artisans dans leur environnement économique, social et fiscal.

Sogec Groupe interviendra notamment dans le dispositif d'accompagnement longue durée à la création reprise d'entreprise artisanale. Il présentera le rôle de l'expert-comptable dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Sogec Groupe, c'est 60 ans d'histoire dans l'accompagnement du dirigeant, caractérisés par trois valeurs fondatrices :

- innovation ;
- conseils et expertises ;
- écoute et proximité.



▲ Guy Deschoolmeester, président de CMA Sarthe, et Guillaume Ballon, expert-comptable, Sogec Groupe, représentant pour l'occasion Laurent Chapart, son président directeur général.



La Région des Pays de la Loire **TOUJOURS AUX CÔTÉS** des créateurs entrepreneurs

EN 2021, la chambre de métiers et de l'artisanat Sarthe poursuit son partenariat avec la Région des Pays de la Loire.

Depuis 2016, la CMA participe activement au dispositif Parcours Entrepreneur mis en œuvre et financé par la Région des Pays de la Loire. En accompagnant et en formant plus de 200 porteurs de projets, la CMA Sarthe a démontré sa position d'acteur incontournable au soutien économique sarthois.

En 2021, la confiance portée par la Région des Pays de La Loire a été renouvelée. De nouveau, et pour au



moins deux ans, nous continuerons à faciliter la réussite des projets sarthois.

Ouvert aux demandeurs d'emploi ayant besoin d'être accompagnés dans la préparation et le suivi de leur projet, ce dispositif propose un parcours complet : préparation en amont de la création, formation longue si besoin, financement et suivi pendant trois ans après le démarrage d'activité.

L'APPRENTISSAGE DU PARTAGE

DES GALETTES pour les centres hospitaliers

L'apprentissage est un ensemble de mécanismes menant à l'acquisition de savoir-faire, de savoirs ou de connaissances. Cette définition peut aisément être complétée avec « partage » et « solidarité ». C'est ce qu'ont prouvé les apprentis boulangers des Urma Pays de la Loire avec la fabrication de galettes de rois afin de les offrir aux hôpitaux de la région.

À l'occasion de l'Épiphanie, les apprentis boulangers de l'Urma Sarthe ont été mis à contribution avec la fabrication de galettes des rois. Par ce geste simple, avec la chambre des métiers et de l'artisanat, ces jeunes ont voulu exprimer toute leur solidarité aux personnels soignants qui se sont mobilisés, et qui continuent, auprès de nos concitoyens.

Cette mobilisation a été soutenue par la CMA des Pays de la Loire. Elle témoigne des valeurs d'excellence, de résilience et de don de soi qui animent l'apprentissage, les enseignants et les apprentis.

Ce geste solidaire concrétise l'engagement de l'Urma dans le contexte actuel.



▲ Guy Deschoolmeester, président de la CMA Sarthe, accompagné de Séverine Blanquez, directrice de l'Urma Sarthe, a déposé des galettes au centre hospitalier du Mans et au pôle santé Sarthe-et-Loir au Bailleul.





« Tremplin » pour la transition écologique des TPE PME

DES AIDES FINANCIÈRES allouées par l'Ademe pour vos projets de transition écologique.

Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des TPE et PME » permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique : gestion des déchets, économies d'énergie, mobilité, éco-conception... Les montants d'aides alloués par l'Ademe peuvent s'échelonner entre minimum 5 000 € et 200 000 € maximum avec une prise en charge jusqu'à 80 % du montant HT de l'investissement.

Concrètement, quelques exemples d'études et d'équipements pouvant

être pris en charge : bennes, compacteurs, composteurs... qui concourent à la gestion des déchets, accompagnements et/ou la réalisation de travaux de rénovation des bâtiments, installations de luminaires d'éclairage à modules led, remplacements d'équipements frigorifiques commerciaux, ventilations mécaniques double flux, acquisition de véhicules électriques, études relatives à l'écoconception...

Les étapes à suivre

- Vérifiez votre éligibilité en renseignant votre code NAF dans le fichier Ademe.
- Consultez la liste des actions éligibles et leurs montants d'aides.
- Renseignez le fichier « Ademe Tremplin transition écologique » <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>.

- Déposez votre demande d'aide.

Un dossier de demande d'aide simplifié

- Un seul dossier à déposer pour plusieurs études et/ou investissements.
- Avance de 30 % à la signature.
- Paiement final sur attestation simple certifiée sincère.

Liste des documents à joindre lors de votre dépôt de demande d'aide

- Fichier « Ademe Tremplin transition écologique ».
- Devis scannés.
- RIB.

L'opération pour laquelle vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou donné lieu à des engagements fermes sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...



UN PROJET D'INVESTISSEMENT, BESOIN D'INFORMATIONS ET/OU D'AIDE POUR MONTER VOTRE DOSSIER ? Contactez le conseiller économie circulaire de votre chambre de métiers et de l'artisanat Virginie Garry 02 43 74 53 62 - vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



La VAE bien plus qu'une RECONNAISSANCE de ses compétences



Il s'appelle Mickaël et il en est le parfait exemple. Âgé de 27 ans, ce globe-trotter et passionné de rugby s'est engagé dans la VAE, non seulement pour valider ses compétences, mais aussi, et surtout, pour se prouver à lui-même ce dont il était capable.

Formé au métier de la restauration avec l'obtention de son Bac pro, il a rapidement eu un penchant pour la pâtisserie. Il complète sa formation à l'Urma Sarthe avec le CAP pâtissier, suivi de la mention complémentaire chocolaterie-glacierie. Son parcours le mènera vers le BTM pâtissier qui lui laissera un goût amer puisqu'il échouera sur le fil. Mickaël postule à deux reprises en candidat libre, mais faute de place, sa demande est refoulée. C'est à Rennes qu'il élira domicile durant 2 ans pour devenir responsable traiteur. Au détour d'une conversation, on lui évoque la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'idée le séduit !

Allez jusqu'au bout ! Tel est l'état d'esprit de Mickaël.

Ce passionné de grands espaces et de nature, endosse son sac à dos direction la Nouvelle-Zélande avant de revenir aux sources.

De retour en France, après son périple d'un an, il s'attelle de nouveau à son projet pour valider son BTM pâtissier par le biais de la VAE.

« Si je souhaite valider mon diplôme, je le fais pour moi. Je suis quelqu'un qui aime toujours aller au bout des choses. C'est bien entendu aussi valorisant de décrocher son titre de BTM. La VAE c'est comme une deuxième chance. C'est une belle opportunité à saisir qui permet de se challenger ou de se réorienter. »

Peut-être retrouverons-nous les aventures de Mickaël en Antarctique pour une expédition de quatorze mois à l'Institut Polaire à laquelle sa candidature a été retenue.

Pour plus d'information : Ludivine Chambon - 0253 04 85 11 - Ichambon@artisanatpaysdelaloire.fr

Validation des acquis de l'expérience

Vous souhaitez évoluer dans votre carrière ? Vous réfléchissez à obtenir la reconnaissance de votre expérience professionnelle pour un titre ou un diplôme ?

La formation ce n'est plus le seul moyen de valider un diplôme. La VAE peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention d'un titre professionnel reconnu par le secteur des métiers.

Gratuit et sans engagement, accompagnement possible tout au long de l'année. Prestation d'accompagnement VAE adaptée aux personnes en situation de handicap. La VAE peut être financée par : le CPF (compte personnel formation) éligible au CPF code 200 ; le plan de formation ; Fafcea ; Le conseil de la formation (CDF) ; Pôle emploi.



NOUVELLE ŠKODA OCTAVIA

SE RÉINVENTER
EST UN ÉTAT D'ESPRIT



ŠKODA

À PARTIR DE
299€/MOIS⁽¹⁾
SANS APPORT



MAINTENANCE⁽²⁾
VÉHICULE DE REMPLACEMENT⁽³⁾
PERTE FINANCIÈRE INCLUSE⁽⁴⁾



Également disponible
en motorisation hybride
rechargeable

Offre valable du 01/03/2021 au 30/06/2021.

Modèle présenté : OCTAVIA Combi STYLE 1.5 TDI 150ch DSG avec options, 1er loyer de 2500€ et 36 loyers de

319€₀

(1) Offre de Location longue durée sur 25 mois et 40 000 km pour une Octavia Combi Business TDI 150 DSG avec options. Loyer de 299€/mois sans apport. Offres réservées à la clientèle professionnelle (hors Loueurs et Flottes), chez tous les Distributeurs ŠKODA présentant ce financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen GmbH - SARL de droit allemand - Capital social : 398 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Elipse 15 Avenue de la Demi-Lune 92700 Roissy en France - RCS Postaise 451 618 504 - Inscription au registre des intermédiaires d'assurance européen : D-HNQA-UQZMCO-22 (www.vzins.fr) (2) Contrat de Maintenance obligatoire inclus dans les loyers souscrits auprès de Volkswagen GmbH. (3) Véhicule de remplacement obligatoire inclus dans les loyers, souscrit auprès d'EUROP ASSISTANCE France. La prestation est fournie par EUROP ASSISTANCE France - 1 promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital de 23 601 857€ RCS Nanterre 451 366 405. (4) Perte Financière obligatoire incluse dans les loyers souscrits auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 et MMA IARD - Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882 - sièges sociaux : 14 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans code 9. Entreprises régies par le code des assurances. Publiée diffusée par le concessionnaire AUTORELLI enregistré à l'Orias sous le n° 07 024 288 en qualité d'intermédiaire en opération de banque à titre non-exclusif de Volkswagen Bank. Ce message vous est envoyé par AUTORELLI, responsable du traitement de vos données. Conformément à la réglementation sur la protection des données, de règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, de portabilité des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel. Le traitement étant opéré sur la base de votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse email suivante : contact@autorelli.fr, ou à l'adresse postale suivante : 8 Boulevard Pierre Lefauchaux 72100 LE MANS, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Gamme NOUVELLE OCTAVIA : consommation en cycle mixte (l/100 km) min - max : WLTP : 3,9 - 6,7. Rejets de CO2 (g/km) min - max : WLTP : 102 - 153. Volkswagen Group France S.A. au capital de 198 502 510€ - 11 avenue de Boursonne Villes-Cotterêts - RCS Soissons 832 277 370.

Découvrez nos offres dédiées aux professionnels sur skoda.fr/professionnels

Contactez, **Rodolphe Michelet**, votre conseiller professionnel, au **07.50.54.87.77** pour venir l'essayer et répondre à toutes vos questions.

AUTORELLI ŠKODA LE MANS

8 BD Pierre Lefauchaux - 72100 Le Mans
02.43.85.12.77 - www.seat-skoda-lemans.fr



**Fonds
territorial
Résilience**



VOUS ÊTES ARTISAN, COMMERÇANT, INDÉPENDANT, PATRON DE TPE...

**VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE LIÉES À
LA CRISE DU COVID-19.**

LE FONDS RÉSILIENCE EST FAIT POUR VOUS.

resilience-paysdelaloire.fr

La Région, les Départements, les grandes villes et toutes les intercommunalités des Pays de la Loire se sont unis pour vous apporter, avec le soutien de la Banque des Territoires, **des aides remboursables de 3 500 € à 20 000 €**.
Rendez-vous sur resilience-paysdelaloire.fr

**Région
PAYS DE LA LOIRE**

LES SERVICES de la CMA Pays de la Loire EN UN CLIC

RÉINVENTER L'OFFRE DE SERVICES. Depuis un an, beaucoup d'entreprises ont dû le faire pour rebondir et se créer de nouvelles opportunités face aux menaces économiques de la crise sanitaire que nous traversons. Cette transition nous conduits à travailler différemment, à laisser une place plus importante à l'autonomie de nos équipes tout en ayant confiance en nos ressources collectives pour trouver de nouvelles solutions et de nouveaux outils pour accompagner ces mutations. C'est dans ce contexte singulier, que la CMA des Pays de la Loire se réinvente pour offrir à ses clients actuels et futurs, la fluidité d'une relation accessible et permanente tout en améliorant la visibilité de son offre de services.

À l'heure du numérique, cette nouvelle plateforme a été imaginée et développée pour répondre à la demande des internautes, à l'évolution de leurs besoins et pratiques : des porteurs de projet et des dirigeants d'entreprises connectés, autonomes et habitués à avoir une information utile, rapide et directement exploitable. En s'adaptant aux nouveaux besoins de l'entrepreneuriat, cette plateforme délivre des services et prestations rapides, standards ou personnalisés, favorisant l'automatisation des échanges en 24/7 et assure une compatibilité tout support (Responsive design).

La nouvelle plateforme de la CMA des Pays de la Loire, permet de consulter les services proposés, à tout moment, sur l'ensemble de son territoire (prestations de conseils,

catalogue de formation continue ou certifiante). Digitale, évolutive, collaborative, elle permet à chaque client d'accéder à l'information générique et spécifique, en fonction de son profil.

Accessible sur smartphone, tablette et PC (site responsive) depuis le 1^{er} mars 2021, la plateforme numérique de services de la CMA comporte :

- un espace dédié aux actualités et événements organisés par la CMA sur tout le territoire ligérien;
- un espace institutionnel qui présente la CMA et ses services ;
- un accès direct aux sites de l'Université régionale des



Prise de rendez-vous



Inscription et achat de prestations



Inscription et achat de formations



Espace documentaire



Cartographie des entreprises



métiers et de l'artisanat de la CMA, de la Mission Pays de la Loire Métiers d'art, de la Cité du Goût et des Saveurs, de l'Observatoire régional de l'artisanat ;

- un espace dédié aux internautes selon leur profil :
 - les entreprises,
 - les porteurs de projet à la création reprise,
 - les apprentis, jeunes et leur famille,
 - les salariés et demandeurs d'emploi,
 - les partenaires et collectivités locales.

La plateforme numérique de services de la CMA des Pays de la Loire c'est :

- un portail d'échanges en direct ;
- un accès en mode self-service, 24H/24, 7J/7 ;
- une consultation facilitée de toute l'information et des services de la CMA ;
- une consultation en ligne du calendrier des réunions et des événements planifiés avec la possibilité de s'y inscrire. L'internaute (le chef d'entreprise, le porteur de projet à

la création /reprise, le salarié ou demandeur d'emploi, le jeune / apprenti, la collectivité locale ou partenaire) peut demander à être rappelé en complétant un formulaire en ligne.

L'internaute a aussi la possibilité de créer son propre espace personnalisé ; ce compte personnel est accessible 24H/24, 7J/7 et permet de :

- prendre rendez-vous avec un conseiller CMA (en présentiel, par téléphone ou en visio) ;
- visualiser son agenda, sa participation aux formations, aux événements, temps forts et réunions organisés par la CMA, auxquels il est inscrit ;
- consulter le catalogue régional des formations proposées et s'inscrire en ligne sur un calendrier ;
- accéder à son espace documentaire pour y visualiser les informations le concernant et télécharger tout document utile à la vie de son entreprise ou projet ;
- gérer son panier de commandes, confirmer et valider l'achat des prestations sélectionnées en payant en ligne.

TREMPIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE PME

Des aides de l'Ademe pour financer vos projets



La transition écologique est au cœur du plan « France Relance », sur les 100 milliards d'euros de ce plan, 30 milliards d'euros sont consacrés à réduire nos émissions de carbone de 40 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990) et à soutenir le développement de l'économie circulaire et des technologies vertes.

Pourquoi ?

Le guichet « Tremplin pour la transition écologique des TPE et PME » vous permet d'accéder à des aides relevant de la gestion des déchets, des économies d'énergie, de la mobilité et de l'écoconception...

Combien ?

Les montants forfaitisés peuvent s'échelonner entre 5 000 € et 200 000 € avec une prise en charge jusqu'à 80 % du montant HT de l'investissement. **Attention !** Les aides sont accordées jusqu'au 31 décembre 2021 et dans la limite de l'enveloppe disponible.

Comment en bénéficier ?

- Un seul dossier de demande d'aide simplifié est à remplir et déposer sur le site de l'Ademe : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>
- Avance de 30 % à la signature
- Paiement final sur présentation d'une attestation simple certifiée sincère

+ D'INFOS

Un projet d'investissement, un besoin d'infos et/ou d'aide pour monter votre dossier ? Contactez le conseiller économie circulaire de votre chambre de métiers et de l'artisanat !



Une aide de 500 € aux entreprises engagées dans la numérisation

LE DISPOSITIF. Dans le cadre du plan « France Relance », une aide exceptionnelle à la numérisation des entreprises est proposée afin de couvrir tout ou partie des charges supportées par les entreprises qui se sont engagées dans une démarche de numérisation.

Cette aide sous forme de chèque numérique d'un montant maximal de 500 € est confiée à l'Agence de services et de paiement (ASP) et à France Num, sous forme d'un versement direct sur le compte du bénéficiaire.

Elle est octroyée sur présentation de factures auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Entreprises éligibles

Les entreprises employant moins de 11 salariés dont le CA annuel ou le total de bilan n'excède pas 2 M€ HT :

- qui n'ont pas pu accueillir du public en raison de l'urgence sanitaire lors du 2^e confinement en novembre 2020,
- ou aux professionnels de l'hôtellerie.

Critères d'éligibilité

- avoir débuté leur activité avant le 30 octobre 2020,
- avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020 en application du décret du 29 octobre 2020. Cette condition ne s'applique pas aux personnes qui exercent leur activité principale dans le secteur des hôtels et des hébergements similaires,
- être inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,

- être à jour de leurs obligations à l'égard de l'administration fiscale et de l'organisme de recouvrement des cotisations patronales de sécurité sociale,
- ne pas avoir été déclarées en situation de liquidation judiciaire au jour de la demande d'aide.

Dépenses éligibles

- Achat ou abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un État membre de l'Union européenne.
- Accompagnement à la numérisation par une personne physique ou morale de droit privé identifiée par un numéro Siret ou un numéro de TVA intracommunautaire et référencée sur le téléservice mis en œuvre par l'Agence de services et de paiement.

Les dépenses éligibles sont d'un montant total minimum de 450 € TTC, établies au nom du demandeur et datées entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021 inclus.

POUR CONNAÎTRE LA DÉMARCHÉ À SUIVRE CONTACTEZ VOTRE CMA :

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr
entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr
entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr
entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr
entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr

Réduisez vos dépenses et optimisez vos consommations !

ENTREPRISES ARTISANALES DE 0 À 19 SALARIÉS.

Votre entreprise souhaite réaliser des économies et réduire son impact environnemental ?

Participez à l'opération nationale « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts »

La CMA souhaite vous soutenir dans la relance de votre activité et vous apporte son expertise pour réduire vos dépenses et optimiser vos consommations. Avec l'appui de l'Ademe et de la Région Pays de La Loire, nous vous proposons de réaliser un bilan avec un plan d'actions personnalisé :

- analyse de vos coûts : énergie, eau, déchets et matières premières;
- élaboration d'un plan d'actions chiffré avec conseils et préconisations pour réduire vos dépenses.

CONTACTEZ-NOUS pour profiter de cet accompagnement sur-mesure et totalement pris en charge!
Inscription par e-mail auprès de Christine Boisliveau sur cboisliveau@artisanatpaysdelaloire.fr

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU CONSEILLER DE VOTRE CMA :

Vendée - Bénédicte Lidon au 0674 5523 42
Loire-Atlantique - Christophe Terrien au 0672 97 25 96
Maine-et-Loire - Aurore Tesson au 0675 6024 05
Sarthe et Mayenne - Virginie Garry au 06 49 24 31 47

Un accompagnement pour optimiser vos coûts !



Étape 1 : analyse de vos pratiques

Le conseiller mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.



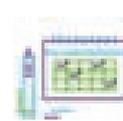
Étape 2 : définition d'un plan d'actions

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec le conseiller.



Étape 3 : mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec le conseiller.

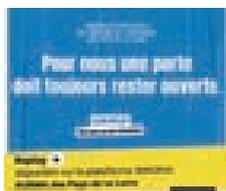


Étape 4 : évaluation

À l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec le conseiller, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

ZOOM SUR NOS PORTES TOUJOURS OUVERTES

L'Urma Pays de la Loire a ouvert ses portes en virtuel du 4 février au 13 mars depuis l'application Imagina. Les équipes pédagogiques ont produit plus de 130 « lives » pour vous présenter les 100 formations du CAP au Bac+2 par apprentissage, vous donner les clés et conseils pour choisir votre formation et trouver un maître d'apprentissage, vous renseigner sur la mobilité internationale, la prépa-apprentissage, l'accompagnement d'un apprenti en situation de handicap, sur les concours prestigieux de Meilleur Apprenti de France (MAF), les actions éducatives proposées...



POUR VOIR OU REVOIR NOS VIDÉOS DES PORTES OUVERTES VIRTUELLES RÉGIONALES :

Retrouvez tous les replay sur l'application Imagina depuis votre smartphone/tablette ou depuis votre ordinateur sur <https://app.imagina.io/module/200588/111216>



- #1. Téléchargez l'application IMAGINA
- #2. Rendez-vous sur votre Centre de formation professionnelle : « Urma Pays de la Loire », « Urma Loire-Atlantique Sainte-Luce », « Urma Loire-Atlantique Saint-Nazaire », « Urma Maine-et-Loire », « Urma Mayenne », « Urma Sarthe » ou « Urma Vendée »
- #3. Abonnez-vous à nos pages
- #4. Découvrez-le ou les CFP de l'Urma : nos formations, visites virtuelles 360°, nos plaquettes de formations, informations utiles...
- #5. Assistez à un replay dans la rubrique « Nos lives Régionaux ».

www.urmapaysdelaloire.fr/portes-ouvertes-2021 +

Élisabeth Borne, ministre du Travail, en visite à l'Urma Sarthe

Avec 160 événements organisés partout en France à l'occasion de la Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat, Elisabeth Borne, a ponctué cet événement le vendredi 5 février à l'Urma Sarthe.

L'apprentissage est l'affaire de tous !



▲ Plaque inaugurale du Centre de formation Urma Sarthe.

▲ Visite du laboratoire charcuterie.

Aux côtés de Patrick Toulmet, délégué interministériel au développement de l'apprentissage, Joël Fourny, président de CMA France et CMA Pays de la Loire, et Guy Deschoolmeester, président de CMA Sarthe, la ministre a salué le bilan très positif de l'apprentissage.

Dans les Pays de la Loire, nous constatons une augmentation de 10 % du nombre d'apprentis à la rentrée 2020-2021 et + 4 % au niveau national. En présence de maîtres d'apprentissage, d'apprentis et acteurs de l'apprentissage, Élisabeth Borne a confirmé le succès des mesures gouvernementales avec notamment **le plan 1 jeune - 1 solution**, lancé le 23 juillet 2020.

Il vise à offrir une solution à chaque jeune et accorde des aides à l'embauche aux entreprises qui recrutent un apprenti : 5 000 € pour un mineur, 8 000 € pour un jeune de plus de 18 ans.

Cette visite a également été l'occasion d'inaugurer le Centre de formation de l'Urma Sarthe, fraîchement

renové et modernisé (immobilier et matériels professionnels), financé par la Région des Pays de la Loire.

Élisabeth Borne et Christelle Morançais, présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ont dévoilé la plaque inaugurale en présence de Dominique Le Mener, président du Conseil départemental de la Sarthe.

Guy Deschoolmeester tient à féliciter le résultat d'un effort de longue haleine qui permet aujourd'hui aux collaborateurs et aux apprenants d'avoir un outil de travail noble, fonctionnel et performant.

Créé en 1980, le Centre de formation forme aujourd'hui 621 alternants en formation initiale et adultes en formation (reconversion professionnelle) aux métiers de l'alimentation, fleuristerie et vendeur primeur.

Sévérine Blanquez, directrice de l'Urma Sarthe se réjouit des effectifs très positifs de l'Urma et souligne l'engagement de tous les enseignants.

Avec le réseau des #CMA, l'ambition est de former encore davantage.



Solde de la taxe d'apprentissage : versez utile !

Vous avez acquitté la majeure partie de votre Taxe d'Apprentissage auprès de votre OPCO et vous allez devoir verser le **solde de 13% avant le 1er juin 2021**.

En affectant votre taxe d'apprentissage au **Pôle Orientation Artisanat de la CMA des Pays de la Loire, établissement habilité au titre des actions menées pour l'information et l'orientation professionnelle**, vous oeuvrez pour sur le territoire Ligérien à l'accompagnement :

- De centaines de jeunes accueillis dans leur orientation professionnelle,
- D'innombrables projets dans tous les métiers de l'artisanat
- D'une multitude de stages « découverte » en entreprises réalisés,
- D'incessantes mises en relation avec des entreprises.

Par votre versement vous contribuerez à favoriser l'insertion professionnelle et vous vous assurez que les besoins en recrutement des métiers de l'artisanat seront satisfaits.

Vous trouverez ci-dessous un coupon à compléter et à nous envoyer avec votre versement.



POLE ORIENTATION ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE (Versement du solde de 13% de la taxe d'apprentissage 2021)

Coordonnées de l'entreprise :

SIRET : _____
Raison sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Calcul du montant du solde de votre taxe d'apprentissage :

- Masse salariale 2020 (A) : _____
- Montant total de la taxe d'apprentissage (B) : $A \times 0,68\%$
- ▶ Montant du solde de la taxe d'apprentissage (13% *B) = _____ Euros

Versement du solde de votre taxe d'apprentissage 2020 :

Versement en numéraire au Pôle Orientation Artisanat des Pays de la Loire (ex CAD) -
6 Bd des Pâturaux - 44985 5TH-LUCE-SUR-LOIRE Cedex - UAI - 0531036N :

- Montant versé : _____ Euros
- Chèque N° _____
- Virement : _____
- Date du versement : _____

Pour le paiement :

- par chèque à l'ordre de **CMAR** service comptabilité - 6 bd des Pâturaux - 44985 5TH-LUCE-SUR-LOIRE
- Par virement IBAN

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1300 7906 3636 0196 2700 236

Code Banque
13007

Code Guichet
09636

N° du compte
36019627062

Clé RIB
36

BIC (Bank Identification Code)
CCBPFRPPMAN

Domiciliation/Paying Bank
BPOO HANTES EST ENTREPR

Journées européennes des métiers d'art 2021

MÉTIERS D'ART. La 14^e édition des Journées européennes des métiers d'art se déroulera du 6 au 11 avril avec un grand week-end festif dédié aux savoir-faire ligériens. Enfants, parents, jeunes, adultes pourront découvrir les ateliers et les événements collectifs, sur le thème « matières à l'œuvre ».

Cette année, les Jema permettront de valoriser la matière dans toutes ses expressions : matières nobles ou ennoblies, transformées, hybridées, éthiques et responsables ; matières à créer, à rêver, à sentir, à toucher ; matières à recycler, à innover.

Les matières seront également mises en avant comme sources et ressources de nos territoires, de notre patrimoine vivant, de nos créations.

Enfin, elles seront multiples, matières d'œuvre, en œuvre et à l'œuvre.

En plus de dix éditions, les Journées européennes des métiers d'art (Jema) sont devenues la plus importante manifestation du secteur dans



le monde. Orchestrées par l'Institut national des métiers d'art (INMA), et coordonnées par la Mission « Pays de la Loire – Métiers d'art » dans la région, elles invitent les jeunes et le public à découvrir, le temps d'un grand week-end, l'actualité des métiers d'art dans toute leur diversité.

Plus de 100 événements regroupant près de 300 professionnels des métiers d'art auront lieu au cours de ces week-ends dans la région. Ateliers, manufactures, musées, centres de formation, expositions, manifestations, lieux inédits, rencontres et parcours mettront à l'honneur les nombreux métiers d'art présents dans les cinq départements des Pays de la Loire.

paysdelaloire-metiersdart.com +



2^e édition régionale des circuits et trophées des Mains d'Or

Proposés par la CMA des Pays de la Loire et organisés par sa Mission Métiers d'art, les trophées des Mains d'Or représentent un dispositif de découverte et de valorisation des savoir-faire d'excellence proposés par les professionnels des métiers d'art sur toute la région.

Cette seconde édition régionale qui associe des élus et des collaborateurs de CMA du réseau s'organise autour d'une dizaine de circuits de visites d'ateliers métiers d'art. Ils ouvriront leurs portes aux représentants des CMA à l'occasion des Journées européennes des métiers d'art les 9 et 10 avril prochains.

Ces circuits permettent d'organiser, au mieux, la visite d'ateliers métiers d'art d'être visibles. Le but est aussi d'engager ces professionnels dans un processus qualité en termes d'accueil, de présentation et de démonstration proposés à l'occasion des Jema. En proposant ces deux journées de visite aux représentants des CMA sur différents circuits, le souhait est aussi de rapprocher la filière des métiers d'art aux autres filières de l'artisanat. À l'issue de ces visites, suivant les circuits des Mains d'Or, chaque CMA du réseau régional proposera, de juin à septembre, une soirée de remise des trophées des Mains d'Or. Ce moment convivial permettra d'accueillir l'ensemble des professionnels métiers d'art du département, les participants aux différents circuits comme tous les acteurs associés pour les remercier de leur participation, de leur engagement et de leur accueil. Cette soirée sera aussi l'occasion pour les binômes élu-collaborateur de remettre, par circuit organisé, un trophée et une courte vidéo de présentation au professionnel qu'ils auront choisi comme étant leur coup de cœur.

PRIX NATIONAL Madame Artisanat 2021

Le jury a délibéré !

Elles sont aujourd'hui 800 000 dans le secteur de l'artisanat. Une sur quatre est cheffe d'entreprise. Ce chiffre a doublé au cours de ces 30 dernières années! Pour les mettre à l'honneur, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, a organisé la deuxième édition du prix Madame Artisanat, en partenariat avec AG2R La Mondiale.

Objectif?

Valoriser les parcours et réussites de toutes ces femmes dirigeantes, collaboratrices, apprenties et donner envie à d'autres femmes de découvrir les métiers de l'artisanat. Record battu cette année avec plus de 250 candidatures reçues, dont 40 en Pays de la Loire!

La lauréate de la catégorie Coup de cœur est ligérienne!

Formée à la cuisine à l'Urma 44, Mélanie Lecorney a eu une première expérience de chef d'entreprise au Royaume-Uni. Maître artisan et chef cuisinière, elle crée, en 2017, avec son associée Carine Courtial,



▲ Mélanie Lecorney, Atelier Pot'Potes à Bouguenais en Loire-Atlantique.

la 1^{re} conserverie artisanale de fruits & légumes « Anti-Gaspi » : 100 % bio, 100 % végétal, 100 % équitable sur fond de développement durable et de responsabilité sociétale. En valorisant les surplus des maraîchers de la région nantaise et pour cuisiner sain au quotidien, l'Atelier Pot'Potes fabrique des soupes, gazpachos, sauces végétales à partir de légumes déclassés et sourcés localement.

LES + DE L'ATELIER POT'POTES BÂTIMENT ÉCO-CONÇU BIO SOURCÉ : panneaux solaires thermiques, fenêtres bois double & triple vitrage, chauffage à géothermie verticale...
Association avec un atelier d'insertion professionnelle pour préparer les légumes.
www.atelierpotpote.com
www.facebook.com/restolapopote



▲ De gauche à droite : Philippe Bely, Sarah El Haïry, Clément Beaune et Joël Fourny.

Erasmus+ n'est pas seulement réservé aux étudiants !

Accueillis par Joël Fourny et Philippe Bely à l'Urma 44, Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État en charge de la jeunesse et de l'engagement, ont rencontré des apprentis qui ont bénéficié de la mobilité, un maître d'apprentissage, des professeurs lors de la visite de laboratoires. Pour rappel, la CMA Pays de la Loire accompagne chaque année plus de 500 jeunes sur des projets à l'étranger.

« Le budget Erasmus va être doublé sur la période 2021-2027 », a assuré M. Beaune, afin de permettre à davantage d'apprentis de bénéficier d'Erasmus+.

OSEZ AFFICHER VOTRE SAVOIR-FAIRE

**Un titre qui a de la valeur et un gage de qualité.
Voici en deux termes les qualificatifs du titre de maître-artisan.**

Une reconnaissance qui témoigne des efforts de formation et de la volonté de réussir. Le titre de maître artisan est la plus haute distinction décernée aux chefs d'entreprise de l'artisanat attribué par le président de votre chambre de métiers.

Les conditions d'obtention de la qualification :

- être titulaire du brevet de maîtrise et avoir exercé au moins deux ans sa profession ;
- il peut aussi être décerné par la Commission régionale des qualifications aux chefs d'entreprise immatriculés au répertoire des métiers depuis au moins dix ans, justifiant d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation.

Vous vous reconnaissez ? Alors faites-vous connaître en contactant le centre de formalités de votre CMA.



L'ARTISANAT

se met en scène et vous invite À SUIVRE SON QUOTIDIEN



Vivez l'expérience de nos chefs d'entreprise; visitez les coulisses de nos centres de formation; rencontrez nos spécialistes du numérique, de la formation ou de l'accompagnement des créateurs d'entreprise; visionnez nos Webconférences et nos tutos; appréciez nos playlists sans modération... Ça se passe sur notre chaîne YouTube CMA Pays de la Loire! Et surtout, ne repartez pas sans vous être abonné à notre page. À très vite pour suivre toutes nos aventures!

10 000 entreprises!

Nombre historique d'entreprises immatriculées en Sarthe à la CMA.

C'est un chiffre qui démontre toute la vitalité et l'attractivité des métiers de l'artisanat sur notre territoire. En mars 2021, la 10 000^e entreprise a été immatriculée au centre de formalités des entreprises de la chambre de métiers et de l'artisanat Sarthe.

Jamais un tel chiffre n'avait été atteint par le passé. C'est une traduction de la progression régulière ces dernières années du nombre d'artisans en Sarthe.

Le service des formalités en direct

CENTRE DE FORMALITÉS / RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - 02 43 74 53 50
cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

SERVICE APPRENTISSAGE
Permanence téléphonique du lundi au vendredi - 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
02 43 74 53 51 - apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr

L'APPLI à consommer sans modération



Too Good To Go est une appli qui permet de réduire le gaspillage alimentaire. Elle met en relation ses utilisateurs avec des boulangeries, restaurants et autres professionnels des métiers de bouche afin de leur proposer des invendus à prix réduits sous la forme de paniers à sauver. Ce sont 3500 nouveaux Manceaux qui ont déjà rejoint les 13000 utilisateurs actuels de l'appli.

Chaque année, un tiers de la production mondiale de nourriture est jeté. Too Good To Go permet à chacun d'entre nous de s'engager contre le gaspillage alimentaire afin de donner l'opportunité à toute nourriture produite d'atteindre sa destinée : être mangée. Grâce à Too Good To Go, des millions de repas ont déjà été sauvés!

Pour en savoir plus : <https://toogoodtogo.fr> +

LANCEZ-VOUS EN SARTHE !



COMME HÉLÉNA PÉAN,
*qui développe l'espace
de coworking Loircowork
(Loir-en-Vallée) au cœur d'un
cadre naturel privilégié et
ultra-connecté au très haut débit.*

SARTHE
meUP

sarth-me-up.com

Sarthe
Le Département 

FARANDOLES DE MÉDAILLES

pour les Meilleurs Apprentis de France



L'Urma Sarthe est fière de ses apprentis. La promo 2020/2021 regorge de talents. Bon nombre d'entre eux se sont présentés au concours Meilleur Apprenti de France (MAF) dans diverses disciplines et se sont distingués.

Chocolaterie

→ MAF national

Médaille d'or : Mathis Dalivoust apprenti à L'Art de la Cabosse au Mans.



Dessert de Restaurant

→ MAF départemental

Médaille d'or : Mathis Lecor apprenti à la boulangerie-pâtisserie La petite Sarthoise au Mans.

Fleuristerie

→ MAF national

Médaille d'or : Eva Jolivet apprentie chez M. Leboucher, Aux temps fleuris à Durtal.



→ MAF départemental

Médaille d'or : Chloé Brahim apprentie chez Cathy Ramseyer à Sées.

Médaille d'argent : Romane Hameau apprentie chez Histoire de Fleurs à Yvré-l'Évêque.

Médaille de bronze : Célia Huet apprentie chez Poinet Fleurs à La Flèche.

Médaille de bronze : Manon Legay apprentie à L'Atelier Armelle Alleton au Mans.

Boulangerie

→ MAF DÉPARTEMENTAL

Médaille de bronze : Sébastien Guibert apprenti à La Boulangerie les Gourmets à Saint-Cyr-sur-Loir (37).



1^{ER} TRIMESTRE 2021

Charcuterie

→ 1^{er} prix départemental + 3^e prix MAF régional : Germain Dorizon apprenti à la Charcuterie Cosme au Mans.

→ 2^e prix départemental + 4^e ex aequo MAF régional : Flavien Valette apprenti à la Boucherie Ragot à Sargé-lès-Le Mans.

Boucherie

→ 1^{er} prix MAF départemental :

Baptiste Binet apprenti à la boucherie Au cœur de Gazonfier au Mans.

→ 2^e prix MAF départemental :

Mathis Fievre apprenti à la boucherie La Rouge du Pré à Sillé-le-Guillaume.

→ 3^e prix MAF départemental :

Mélinda Méthée apprentie à la boucherie Méthée à Luché-Pringé.



Le concours Un des Meilleurs Apprentis de France s'adresse aux jeunes âgés de moins de vingt et un ans, en formation initiale (CAP, BEP et Bac Pro) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage. Il est organisé par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

Le concours est organisé à trois niveaux : à l'échelon départemental, les jurys professionnels attribuent des médailles : or, argent, bronze, puis à l'échelon régional des médailles d'or et d'argent. Seules les médailles d'or régionales sont sélectionnées pour participer aux épreuves finales nationales.

AGIR CONTRE les violences scolaires

C'est après la tentative de suicide de son fils en 2012 qu'Olivier Laurendeau a fondé l'Association contre les violences scolaires et extrascolaires (ACVS 49) en mai 2013.

Le harcèlement subi par son fils durant une grande partie de sa scolarité l'a poussé à un acte qui aurait pu être irréversible. Ce père de famille intervient à la demande des établissements recevant des jeunes de tous niveaux, du primaire aux niveaux supérieurs. Il intervient au travers d'actions de prévention et de sensibilisation au harcèlement et en traite tous les axes : actes violents physiques ou verbaux exercés par les jeunes sur d'autres jeunes ou enseignants, mais aussi le cyberharcèlement. En février, l'Urma 72 a organisé trois rencontres. Une conférence-débat est également prévue en présence des parents qui le souhaitent.



PARFOIS TOUT COMMENCE EN POUSSANT UNE PORTE

Les journées portes ouvertes « physiques » ne sont pas à l'ordre du jour. Le brassage trop important de personnes a favorisé notre choix d'un événement à distance.

Une organisation sous forme de visite virtuelle et de visio/audio conférences a été programmée le samedi 13 mars dernier.

Toute l'équipe de l'Urma Sarthe était en ordre de marche. Organisées en binôme, avec un professeur et d'un conseiller jeunes entreprises, les visios ont permis aux participants de suivre en live :

- une présentation de l'Urma Sarthe et des différents métiers proposés à la formation;
- des conseils pour les aider à chercher un contrat en apprentissage.

Des thèmes plus transversaux ont également pu être abordés tels que :

- la formation professionnelle continue;
- la formation initiale;
- des témoignages d'apprentis : formation et présentation du MAF;

- la vie au CFP et la mobilité;
- la référence handicap et individualisation des parcours;
- la prépa-apprentissage.



VOUS N'AVEZ PAS PU VOUS CONNECTER LE JOUR J ?

Pas de panique! Replay à retrouver sur l'application Imagina page Urma Sarthe / Nos « live »

Votre prochain apprenti À L'URMA SARTHE ?

Chaque année, l'Urma Sarthe, centre de formation professionnelle (CFP) de la chambre de métiers et de l'artisanat, forme plus de 580 apprentis parmi 620 apprenants aux métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ainsi que de la vente de fruits et légumes.

Séverine Blanquez, directrice du CFP, et ses équipes seront ravies d'accueillir de nouveaux apprenants mais aussi des apprentis en poursuite de formation.

L'Urma Sarthe s'engage à leur apporter une formation de qualité de manière qu'ils puissent répondre aux défis professionnels qui les attendent : reconnaissance, défense de la profession à travers la valorisation de leur savoir-faire artisanal. Nous définissons et adaptons notre offre de formation selon les besoins exprimés des entreprises et l'évolution des métiers pour vous garantir un niveau d'employabilité des jeunes diplômés. Cette offre propose de véritables perspectives de carrière. En 2020, 91 % des apprenants ont été diplômés à l'Urma Sarthe et 88 % trouvent un emploi dans les six mois qui suivent leur formation.

En 2020, deux apprentis se sont démarqués en remportant la médaille d'or au Concours national du Meilleur Apprenti de France en chocolaterie et en fleuristerie. L'apprentissage permet d'armer les apprenants pour être vos futurs collaborateurs en attendant d'être, peut-être, vos futurs repreneurs. L'univers de l'entrepreneuriat leur tend les bras. D'ailleurs, la chambre de métiers de l'artisanat Sarthe présente aux différents groupes la reprise et création d'entreprise.

Cette réussite est rendue possible par la combinaison d'un outil de formation, notre établissement, récemment rénové, disposant de plateaux techniques modernes, d'équipes pédagogiques impliquées, engagées et d'un réseau d'entreprises partenaires dynamiques. Une inauguration a été réalisée le 5 février en présence d'Élisabeth Borne, ministre du Travail et Christelle Morançais, présidente de Région des Pays de la Loire. Cette rencontre a été l'occasion de mettre en avant trois jeunes apprentis et leurs maîtres d'apprentissage, ainsi que trois personnels de l'Urma.

Des interlocuteurs uniques lors du recrutement

Aujourd'hui, avec le contexte sanitaire, nous recevons, sur rendez-vous, un jeune et un seul accompagnateur. Les entreprises

peuvent venir pour échanger avec la directrice et un développeur autour d'un café ainsi qu'une visite de notre Centre.

L'application Imagina permet également de visiter virtuellement le site avec une visite en 360° si vous ne pouvez pas vous déplacer.

De la définition du besoin de formation de l'entreprise à la mise en relation avec des candidats à l'apprentissage, nos trois développeurs de l'apprentissage/conseillers jeunes adultes entreprises sont vos interlocuteurs privilégiés durant cette phase de recrutement.

À réception de vos souhaits de recrutement d'apprentis, ils vous mettront en relation avec les candidats à l'apprentissage préalablement repérés lors des différentes manifestations de promotion des métiers de l'artisanat. Tout au long de l'année, l'Urma Sarthe intervient dans de nombreux collèges et participe aux actions Orientibus, aux Salons comme Formasarthe, aux forums de l'orientation pour présenter les métiers. L'Urma ouvre régulièrement ses portes pour faire découvrir ses installations, les métiers et pour encourager les vocations.

Toutes ces actions de promotion de nos métiers et ces temps d'échanges auprès des jeunes nous permettent ainsi de vous proposer les candidats à l'apprentissage de vos métiers.



VOUS ENVISAGEZ LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS POUR LA RENTRÉE 2021 ? LES DÉVELOPPEURS DE L'APPRENTISSAGE SONT À VOTRE ÉCOUTE :

i Sarah Feunteun - sfeunteun@artisanatpaysdelaloire.fr - 07 86 04 66 20
Béatrice Simonnet - bsimonnet@artisanatpaysdelaloire.fr - 06 33 08 82 93
Nadia Ozturk - nozturk@artisanatpaysdelaloire.fr - 06 80 17 47 45

DU SUR-MESURE POUR EXPOSER VOTRE SAVOIR-FAIRE



Vous êtes artisans de la réparation ? Ceci vous concerne.

En 2021, la CMA vous propose un parcours de trois formations pour réussir votre événement et valoriser votre savoir-faire :

- donnez-vous l'opportunité d'exposer votre savoir-faire - lundi 10 mai ;
 - réussir la présentation de votre stand - lundi 7 juin ;
 - Animer votre stand pour le rendre attractif - lundi 5 juillet.
- Formations complémentaires :
- concevoir, réaliser et poster de belles photos avec son Smartphone - lundi 14 juin ;
 - formation « Google my business » - lundi 20 septembre.
- Vous serez ainsi labellisé Répar'acteurs et bénéficierez du réseau, des événements et des outils de communication de la marque.



CONTACT : Virginie Garry

06 49 24 31 47

vgarry@artisanatpaysdelaloire.fr

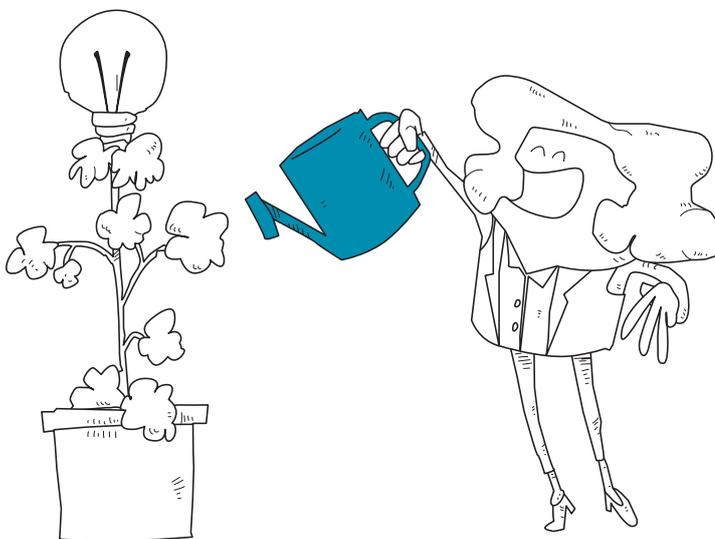
C'EST LE BORDEL... MAIS EST-CE QUE ÇA VA VRAIMENT MAL FINIR ?

Se libérer du temps et soulager son agenda pour se consacrer à ses clients. Bonnes pratiques et partage d'expériences

Vendredi 15 février, quinze entreprises ont participé au Café de l'artisanat, animé par Cyr Albert, chargé d'affaires chez Sogec Informatique afin d'aborder les pistes, solutions et outils pour :

- gagner un temps précieux ;
- soulager son agenda ;
- se libérer des multiples contraintes administratives ;
- se dégager de la pression économique et sanitaire ;
- utiliser à bon escient les outils bureautique et numérique à votre disposition.

POUR EN SAVOIR PLUS : Christian Guillard, formation continue et développement des entreprises - 06 49 25 72 86
cguillard@artisanatpaysdelaloire.fr



CLIMAT, ÉCONOMIES & RENTABILITÉ : MÊME COMBAT ! Artisans, engagez-vous en faveur du climat !

- La CMA organise un Café artisanat en juin prochain et vous propose :
- de vous informer et de vous sensibiliser aux enjeux et conséquences du dérèglement climatique ;
 - de comprendre les sources de gaz à effet de serre ;
 - de connaître les pistes d'actions et les avantages de réduire votre empreinte carbone ;
 - de prendre les meilleures décisions pour optimiser les flux de votre activité avec un impact direct sur votre rentabilité.



Animation Anaïs Radepont : fondatrice d'Ekwana - structure d'éducation à la transition, accompagnatrice aux changements écologiques et sociaux.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À SES ATELIERS ?

Christian Guillard, formation continue et développement des entreprises
06 49 25 72 86 - cguillard@artisanatpaysdelaloire.fr

OFFRE DE FORMATION

AVRIL MAI JUIN 2021



NUMÉRIQUE / INTERNET / RÉSEAUX SOCIAUX

Mardi 13/04	LES SOLUTIONS POUR VENDRE EN LIGNE Panorama des solutions pour créer une boutique en ligne adaptée.
Jeudi 15 & 22/04	RÉFÉRENCIEMENT : COMMENT ÊTRE ET RESTER SUR LA 1^{ÈRE} PAGE DE GOOGLE ? Un site internet «invisible», à quoi bon ?
Lundi 17/05	CRÉER SA PAGE FACEBOOK PRO pour les débutants - Augmenter sa notoriété, sa visibilité et profiter d'une audience plus large.
Jeudi 20/05	RÉSERVATION ET PRISE DE RDV EN LIGNE Passer moins de temps au téléphone mais plus avec ses clients.
Jeudi 27/05	INSTAGRAM Communiquer en partageant des images et photos.
Vendredi 28/05	AMÉLIORER, PERFECTIONNER SON SITE JIMDO Les astuces pour booster votre présence en ligne.
Lundis 31/05, 07/06, 14/06, 21/06	CRÉER SON SITE INTERNET AVEC WORDPRESS Son site internet hébergé, référencé et opérationnel !
Jeudi 03/06	GOOGLE MY BUSINESS Référencement local pour trouver des clients près de chez soi.
Mardi 08/06	LINKEDIN POUR LES PROS Accroître son réseau professionnel pour mettre en avant son entreprise.
Mardi 22/06	FACEBOOK & INSTAGRAM Gérer simultanément et publier efficacement sur ses 2 comptes.
Jeudi 24/06 et 01/07	CRÉER SOI-MÊME SON SITE VITRINE AVEC JIMDO Être visible sur le Web à moindre coût. Intuitif et facile à utiliser.
Mardi 29/06	DYNAMISER SA PAGE FACEBOOK Pour les utilisateurs confirmés Quoi et quand publier ? Inciter davantage, faire réagir pour mieux promouvoir son activité.

GESTION ET FINANCE

Vendredi 18/06	RACHETER UNE ENTREPRISE, LA BONNE IDÉE ! Assurer la croissance et le développement de son entreprise. Opportunités et mise Ws en garde.
Lundi 28/06 et 12/07	CRÉER SON ESPACE DE VENTE ET LE RENDRE PLUS ATTRACTIF AVEC LE DESIGN Identifier les nouvelles tendances du commerce et élaborer un plan d'actions pour dynamiser son point de vente.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Jeudi 15/04	RÉUSSIR SA PARTICIPATION À UN SALON, À UNE FOIRE Créer un stand attractif et valoriser ses produits. Réussir son événement.
Lundi 19 & mardi 20/04	SMARTPHONE, RÉFLEX : RÉUSSIR DES PHOTOS DE GRANDE QUALITÉ Bien connaître son appareil pour mettre en valeur ses produits et créations.
Vendredi 14 & 28/05 (2 x 3h30)	CONCEVOIR, RÉALISER ET POSTER SA 1^{ÈRE} VIDÉO AVEC SON SMARTPHONE Formation à Distance Promouvoir votre activité de façon dynamique grâce à la vidéo.
Jeudi 03/06	L'UNION FAIT LA FORCE ! Les bases pour une coopération entre professionnels. Résister à la concurrence et décrocher de nouveaux marchés.
Mardi 22/06	ARTISANS ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DU CLIMAT Eau, énergie, transport, déchets, comment réduire l'impact de son entreprise ?

EFFICACITÉ PERSONNELLE

Lundi 12/04	APPRENDRE LE LÂCHER PRISE Prendre du recul, relativiser.
Lundi 31/05	DYNAMISER SES ÉCRITS PROFESSIONNELS Rédiger ses documents (courriers, email...) concis, efficaces et agréables à lire.
Lundi 07/06	PRENDRE LA PAROLE AVEC AISANCE Les règles de la communication orale, gérer son trac pour réussir sa prise de parole.
Vendredi 04, 11, 18/06 10h-12h Vendredi 25/06 bilan 11h-12h	ANGLAIS EN E-LEARNING Pratiquer l'oral dans des situations personnelles et professionnelles. Yes it is !
Mardi 22/06	ARTISANS ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DU CLIMAT Eau, énergie, transport, déchets, comment réduire l'impact de son entreprise ?
Mardi 29/06	DÉVELOPPER SES APTITUDES RELATIONNELLES Faire le point sur son style relationnel pour mieux vivre ses relations avec les autres.

APPLICATIONS BUREAUTIQUES

Vendredi 09, 16, 23/04	LOGICIEL SKETCHUP Réaliser les projets de ses clients en 3D (utilisateurs débutants).
Mardi 18 et 25 mai	S'INITIER AUX BASES DU TABLEUR EXCEL Tableau, formules, calculs... connaître et utiliser les fonctions d'Excel.
Vendredi 04, 11, 18, 25/06 02/07	PACK TABLETTE NUMÉRIQUE Faciliter ses activités professionnelles et privées au quotidien... 1 tablette à l'issue de la formation



A votre écoute
Emeline TANG
02 43 74 53 77

formationcontinue72@artisanatpaysdelaloire.fr

En partenariat avec :



Rétablissement professionnel : effacer le passé et rebondir

Alternative « bienheureuse » à la liquidation, la procédure de rétablissement professionnel est rapide et peu contraignante. Elle vise les artisans et commerçants sans salarié détenant moins de 5 000 € d'actifs. Une piste à ne pas négliger en cette période de crise. Explications. *Laetitia Muller*

Qui n'a jamais eu envie, face à des dettes, d'effacer le passé et de repartir à zéro ? Pour les artisans et commerçants, dont l'actif n'excède pas 5 000 €, c'est la possibilité offerte par le rétablissement professionnel. Instituée par une ordonnance du 12 mars 2014, cette procédure peut être sollicitée en cas de cessation des paiements.

Qui peut en bénéficier ?

L'artisan doit se trouver en situation de cessation des paiements avec un redressement impossible (article L645-1 du Code de commerce). Le rétablissement personnel constitue une alternative à la liquidation judiciaire (LJ), qui reste d'ailleurs possible si le rétablissement échoue. L'artisan qui sollicite cette procédure est donc contraint de ne pas avoir cessé son activité depuis un an. Condition financière : l'actif ne peut excéder 5 000 €. L'artisan, ou le commerçant, réalise lui-même l'estimation mais ne manquera pas de préciser dans l'inventaire les modalités qu'il a utilisées pour l'évaluation de ses biens. De plus, le débiteur ne peut pas occuper de salarié, ni en avoir disposé au cours des six derniers mois.

Autre impératif : il est tenu de n'être visé par aucune procédure collective en cours, ne pas avoir fait l'objet d'une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif, ou encore de ne pas avoir bénéficié d'un rétablissement professionnel dans les cinq ans précédant l'ouverture de la procédure.

Enfin, la bonne foi du débiteur est requise. Cela implique notamment l'absence d'organisation d'insolvabilité ou de dissimulation d'actifs.

Comment se déroule la procédure ?

L'ouverture de la procédure est l'œuvre du tribunal, qui vérifie que les conditions énumérées ci-dessus sont réunies. Il désigne ensuite un juge « commis » qui « enquête » sur le patrimoine du débiteur, ainsi qu'un mandataire judiciaire. Contrairement à un RJ ou une LJ, les intérêts des créanciers ne sont pas représentés. Un rapport sur la situation est réalisé par le mandataire judiciaire et remis au juge. Le tribunal prononce alors la liquidation judiciaire ou la clôture de la procédure. Dans ce dernier cas, le jugement de clôture comprend l'état chiffré des créances « effacées » avec l'indication des coordonnées des créanciers.

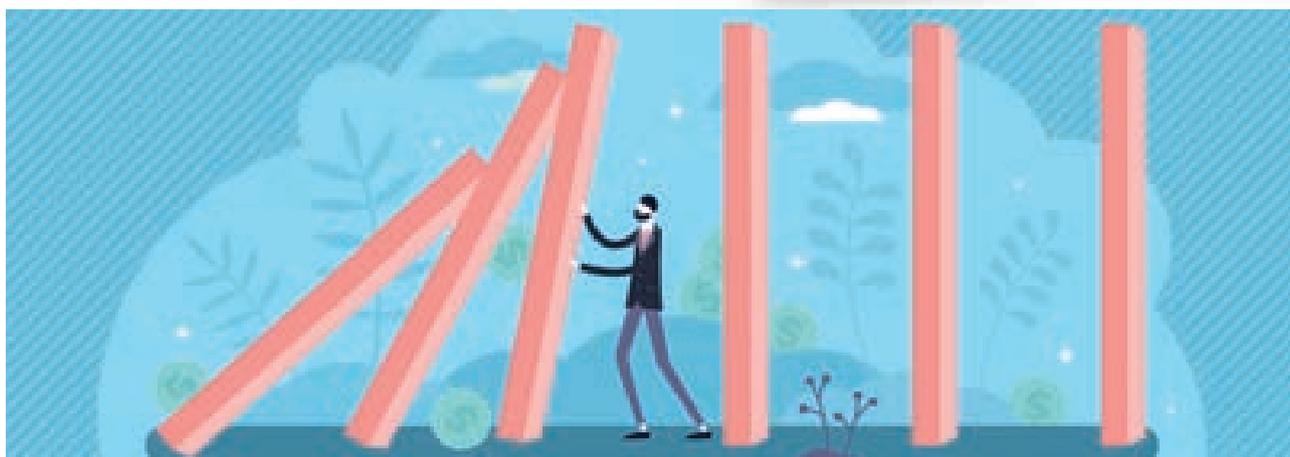
Les avantages

C'est une procédure courte : quatre mois, et un véritable moyen d'effacement des dettes, sans influencer sur la vie courante du professionnel. En effet, contrairement à une procédure collective, le débiteur n'est pas dessaisi de ses droits de gestion : il peut payer les créanciers, acheter des biens et poursuivre son activité.

La cessation des paiements

Cet état qualifie l'entreprise en difficultés qui ne peut pas faire face à son passif exigible avec son actif disponible*. L'actif disponible recouvre tout ce qui peut être transformé rapidement en liquidités, comme la vente de biens. Le passif exigible, quant à lui, correspond à l'ensemble des dettes arrivées à échéance que les créanciers peuvent réclamer sans délai.

* Article L631-1 du Code de commerce



VECTORMINE

AIDES AU FINANCEMENT DES TPE ET PME

Pour garantir un financement sur le long terme, 150 millions sont dédiés à la garantie de placements financiers labélisés « France Relance ». S'y ajoute une garantie publique de 2 milliards d'euros pour des prêts participatifs.

IMPÔTS DE PRODUCTION ALLÉGÉS

CVAE, CFE, TFPB... autant d'impôts locaux réduits. L'impôt sur les sociétés, quant à lui, passera à 25 % en 2022 (contre 28 ou 33 % aujourd'hui).

VOYANTS AU ROUGE, POLITIQUE AU VERT

Les dépenses 2021 font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental. 18,4 milliards d'euros sont fléchés vers l'écologie. Un crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments commerciaux voit le jour.

LECTURE RAPIDE

Loi de finances 2021 : impôts en baisse et aides aux entreprises fragilisées

Cette année, sans surprise, la loi de finances 2021 (LF2021) traduit le « quoi qu'il en coûte » assumé par le Gouvernement. Au programme : des baisses et des crédits d'impôts, des aides pour permettre aux entreprises de rester à flot et un volet social complet. Un peu de baume au cœur des artisans pris dans les quarantièmes rugissants d'une crise qui dure. *Loetitia Muller*

Suppression de la majoration pour non-adhésion à un OGA

Bonne nouvelle pour les indépendants, artisans et TPE, l'article 43 de la loi de finances organise la suppression progressive de la majoration de 25 % appliquée aux titulaires de certains revenus professionnels (BIC, BNC), non adhérents d'un organisme de gestion agréé (OGA) ou assimilé. Sa disparition est prévue dans la loi pour 2023.

Baisse d'impôts et aide à la compétitivité

Les fameux impôts de production, taxés de plomber la productivité des entreprises françaises, sont réduits de 10 milliards d'euros à partir du 1^{er} janvier 2021. Sont principalement visés les impôts qui pèsent sur la masse salariale, l'investissement et le capital. Si les entreprises de plus de 50 salariés doivent, en contrepartie de ces réductions, produire avant la fin de l'année 2022 des indicateurs justifiant de la transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance, il semble probable que la mesure ne touche pas les TPE avant 2023...

En pratique :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié, tout comme la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Pour soutenir la création d'entreprises, celles qui naissent en 2021 bénéficient d'une exonération totale de CFE et de CVAE, pendant trois ans. Vigilance toutefois, cette faculté est conditionnée à l'approbation de chaque collectivité locale.
- Le Gouvernement a, en outre, abaissé de 3 à 2 % le taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée afin d'éviter une neutralisation des gains.
- Autre contribution en baisse, l'impôt sur les sociétés (IS) qui poursuit son déclin avec pour objectif affiché d'atteindre le taux de 25 % en 2022 (contre 28 % ou 33,33 % aujourd'hui). Ce taux vise les entreprises dont le bénéfice est supérieur à 38120 € par an. Les TPE et PME pourront quant à elles bénéficier du taux réduit d'impôt sur les sociétés de 15 % si elles réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 10 M€, contre 7,63 M€ précédemment.

Renforcement des fonds propres

La loi de finances institutionnalise le dispositif d'aide à la solvabilité, mis en place dans la continuité des prêts garantis par l'État (PGE). Les entreprises peuvent bénéficier de garanties par l'État jusqu'à 2 M€. L'aide se traduit dans des produits financiers de long terme, que Bercy qualifie « de quasi-fonds propres », eu égard à leur longue durée: chacun appréciera.

Le soutien passe également par le fonds de solidarité, qui est abondé de 7 milliards d'euros pour les dépenses d'urgence, au moins jusqu'au mois de juin 2021.

Les principales mesures sociales

→ Parmi les nombreuses mesures du volet social, on note la création d'un **dispositif d'activité partielle longue durée (APLD)**, qui pourra aller jusqu'à 24 mois, pour s'adapter aux circonstances économiques. Depuis le début de la crise sanitaire, le « chômage partiel » est présenté comme le rempart contre le chômage déployé par le Gouvernement. Ce dernier injecte, via la loi de finances, 11 milliards d'euros pour l'APLD 2021. Les mesures d'activité partielle dites « temporaires » sont, quant à elles, pérennisées jusqu'à la réouverture des commerces fermés administrativement, ou du fait de la crise sanitaire.

→ Toujours au menu de la loi de finances, 4 milliards d'euros sont fléchés vers les jeunes et leur intégration dans la vie professionnelle. Ainsi l'**aide pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans** est valable jusqu'au 31 mars 2021, et son montant peut atteindre 4 000 € la première année.

→ Le nouveau budget prévoit également une aide pour les employeurs qui ont conclu un **contrat d'alternance ou de professionnalisation** avec une jeune recrue jusqu'au 28 février 2021. Le coup de pouce peut

atteindre 8 000 € la première année. L'apprentissage est également dopé avec, pour l'heure, un cofinancement prévu jusqu'à fin février.

Première loi de finances « verte »

Pour la première fois, le budget 2021 comporte un volet dédié à l'économie verte. À titre d'exemple, une aide fiscale, via un crédit d'impôt, est à disposition des entreprises qui voudraient rénover leurs bâtiments professionnels (bureaux, locaux commerciaux, entrepôts...) jusqu'au 31 décembre 2021. Bonne surprise: 30 % des dépenses éligibles peuvent être déduites, sous forme d'un crédit d'impôt. La limite est fixée à 25 000 €.

À retenir également: TVA, export, numérique...

→ Les mesures concernant la **TVA dans le commerce en ligne** sont repoussées en juillet 2021. Le big bang et le renouveau annoncés dans ce secteur devraient avoir lieu cet été.

→ En outre, le Gouvernement poursuit son plan d'urgence en soutien aux **entreprises exportatrices**. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour les petites entreprises qui souhaitent se développer à l'international. Ainsi, les « **chèques VIE** », d'un montant de 5 000 €, peuvent financer des missions de volontariat internatio-

nal en entreprises. Autre option: les « **chèques Relance export** » permettent la prise en charge de la moitié des frais engagés pour la participation à un Salon international en version physique ou distancielle.

→ Le budget 2021 pousse les TPE et PME à se digitaliser le plus possible pour gagner en compétitivité. À cette fin, 1,5 milliard d'euros est engagé pour une **mise à niveau numérique des territoires**. Les artisans et commerçants seront accompagnés via les actions de France Num et grâce au programme « **IA Booster** » qui permet de moderniser les outils de production. « Cerise sur la data »: un **chèque numérique de 500 €** permet aux entreprises d'investir dans les nouvelles technologies. Il est accessible via le site de France Num (francenum.gouv.fr).

→ Enfin, cette loi de finances maintient les **taux d'intérêt de retard et moratoires** à 0,20 %. Le Gouvernement a jugé les commerçants et artisans suffisamment en difficulté pour ne pas leur asséner une augmentation du « taux des dettes ».

Moins d'impôts et de taxes, plus d'aides et de soutien, il n'en fallait pas moins pour affronter une année qui s'annonce d'ores et déjà économiquement compliquée, et où les entrepreneurs risquent encore de devoir naviguer à vue.



L'inspection du travail devient la Dreet

À compter du 1^{er} avril prochain, les artisans vont avoir un nouvel interlocuteur... Les Directe (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), ou communément les « inspections du travail », et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale, vont fusionner pour devenir les Dreet (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités). L'objectif est d'assurer un meilleur dialogue entre ces services, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale. En pratique, les inspections du travail conservent leur fonctionnement actuel et leur indépendance au sein de ces directions régionales dans lesquelles elles intégreront le pôle « politique du travail ».

QUOI TRANSMETTRE ?

La transmission informatique concerne non seulement la facturation, dite « e-invoicing », mais également un ensemble de données utiles à l'administration fiscale : on parle alors de « e-reporting ».

TOUS NUMÉRIQUES EN 2025 !

À partir de 2023, les commerçants et artisans devront accepter les factures électroniques. Les TPE y seront également contraintes en 2025.

AVANTAGES MULTIPLES

Des économies sont espérées pour les entreprises qui sécurisent ainsi leurs données et minimisent le risque d'erreurs. L'État pourra recouper facilement les informations, prévenir les fraudes et, à terme, préremplir électroniquement les déclarations de TVA.

LECTURE RAPIDE

Facturation électronique : qui, quand, quoi ?

La loi de finances pour 2021 permet au Gouvernement de prendre, jusqu'en septembre prochain, des mesures permettant de généraliser le recours à la facturation électronique et à la transmission de données numériques complémentaires à l'administration fiscale. Des obligations qui nécessiteront quelques adaptations dans les entreprises artisanales. Autant anticiper !

Loetitia Muller

Quels sont les objectifs ?

Pour les artisans et commerçants, l'enjeu est de renforcer leur compétitivité en diminuant les charges administratives. Selon un rapport de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le coût d'une facture électronique est estimé à moins d'un euro, contre dix euros pour la version classique ! À cela s'ajoutent la rapidité et la sécurité liées à l'absence de saisies multiples. Pour l'État, les avantages sont clairement financiers. Il pourra ainsi lutter contre la fraude, en recoupant les supports informatisés. En outre, il connaîtra en temps réel l'activité des entreprises, ce qui devrait lui permettre d'adapter sa politique économique. Enfin, les déclarations de TVA seront, à terme, préremplies facilitant ainsi contrôle et surveillance.

Quelles sont les dates d'application ?

Dès 2023, toutes les entreprises ont l'obligation de réceptionner les factures électroniques, et donc de s'être équipées auparavant des appareils adéquats. L'obligation d'émettre des factures dématérialisées varie, quant à elle, en fonction de la taille de la structure : 2023 pour les grandes entreprises, 2024 pour les ETI et 2025 pour les TPE/PME.

Quelles données transmettre et quand ?

En plus de la facturation électronique, réalisée à chaque acte de vente, la loi de finances prévoit la transmission au « fisc » de nombreuses données dites « complémentaires ». Le but est clairement affiché : couvrir l'ensemble de flux afin de disposer de toutes les informations indispensables à l'identification du traitement de TVA appliqué. Ainsi, les données suivantes devront être transmises : date de la facture, numéro d'identification du client et du fournisseur, date de l'opération, montant HT, taux de TVA, et enfin montant de la TVA.

À noter : s'agissant des transactions en B2C, aucune donnée nominative ne peut être transmise en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD).

À terme, outre le préremplissage automatique de la déclaration de TVA, la facturation électronique associée à la transmission des données complémentaires permettra à l'administration fiscale de repérer les transactions potentiellement frauduleuses.

Bel avenir pour les vendeurs de solutions de facturation ! Le rapport de la DGFIP a d'ailleurs proposé une cohabitation entre les opérateurs privés et une plateforme publique, laquelle pourrait notamment proposer gratuitement la facturation aux TPE.

COMMUNIQUEZ DANS

Le monde des

artisans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

Le magazine de
référence de l'artisanat

Des informations
pratiques et locales

Alimentation,
Bâtiment, Services,
Production...

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Confinement, couvre-feu et gestes barrières incitent les artisans et commerçants à revoir leur mode de commercialisation. Le click & collect s'avère un levier efficace pour maintenir ou développer son activité en cette période. Plus rentable et plus simple à mettre en œuvre que la livraison à domicile, il nécessite toutefois un minimum de préparation... *Julie Clessienne*



BON À SAVOIR

Le chiffre d'affaires généré par les ventes réalisées via le click & collect n'est pas pris en compte dans le calcul de l'aide au titre du fonds de solidarité.

Click & collect : pas si sorcier !



1. QU'EST-CE QUE LE CLICK & COLLECT ?

Le click & collect (ou retrait en magasin ou cliqué-retiré) permet la réservation d'un produit « à distance » (via votre site ou vos réseaux sociaux), puis son retrait en magasin. Ses avantages sont nombreux : réduire les files devant votre commerce et le temps d'attente, fidéliser votre clientèle, développer votre visibilité (votre présence en ligne vous rend accessible 24 h/24), ne pas imposer de frais de livraison ou d'envoi... Le « drive », qui permet à l'acheteur de rester dans son véhicule, en est un dérivé.

2. MONTREZ QUE VOTRE ACTIVITÉ CONTINUE

Commencez par faire savoir que vous proposez ce nouveau service en l'affichant en vitrine ou en boutique. Profitez des réseaux sociaux pour informer vos clients de l'adresse en ligne à laquelle il est possible de commander vos produits. Postez l'information régulièrement. Envoyez des e-mails ou des SMS aux clients dont vous avez les coordonnées. Enfin, n'oubliez pas d'indiquer les modalités de précommande et de « click & collect » sur la devanture de votre magasin : une exigence du « Protocole sanitaire renforcé pour les commerces ».

3. COMMENT LE METTRE EN PLACE EN LIGNE ?

L'idéal est de posséder un site de e-commerce. Mais vous pouvez aussi permettre à vos clients de passer commande directement via un formulaire sur votre site vitrine (de type Frama Form, SurveyMonkey, Google Form...), par le biais de votre page professionnelle sur les réseaux sociaux ou simplement par téléphone (« call & collect »). Vos clients n'ont plus qu'à venir chercher « physiquement » leur commande devant la boutique et, le cas échéant effectuer le paiement de leur achat.

4. COMMENT ORGANISER LES RETRAITS ?

Créer un comptoir de retrait dédié, à l'entrée de votre magasin, optimisera la gestion de votre jauge et le temps d'attente. De même que l'instauration de plages horaires pour les retraits. Vous pouvez aussi déposer la commande sur le pas de votre porte, si le client a la possibilité de signaler son arrivée ou de prendre rendez-vous. Organisez-vous au mieux en classant les produits qui doivent être retirés pour ne pas faire attendre vos clients. Dans tous les cas, le respect des consignes sanitaires reste impératif !

5. VENTE À DISTANCE, VIGILANCE !

Pour anticiper tout souci, soyez particulièrement attentif à la gestion de vos stocks, d'autant plus si vous multipliez les sources de commandes. Rappelez-vous aussi que les achats réalisés en ligne ou par téléphone suivi d'un retrait en boutique sont soumis à la réglementation relative à la vente à distance (droit de rétractation de 14 jours pour le consommateur).

ALLEZ PLUS LOIN

- Évaluation en 10 minutes de votre maturité numérique grâce à l'outil d'autodiagnostic mis en place par le réseau des CMA : autodiag-num.artisanat.fr
- Sélection d'offres de solutions numériques à tarif préférentiel réalisée par le site du ministère de l'Économie : clique-mon-commerce.gouv.fr
- Panorama des solutions click-and-collect pour les retailers : e-marketing.fr



MAGAZINES, JOURNAUX, CARNETS, ENVELOPPES...

TOUT SAVOIR POUR NE PAS SE TROMPER DANS LE TRI DES PAPIERS

Vous êtes le premier acteur du recyclage grâce à votre geste de tri des papiers.
Tout savoir pour ne pas se tromper.

1. TOUS LES PAPIERS DU QUOTIDIEN SE RECYCLENT

Feuilles de papier, enveloppes, cahiers, journaux, magazines... sont parfaitement recyclables. Même avec des agrafes, spirales ou avec des éléments en plastique... Lors du recyclage, le papier est traité en plusieurs étapes de nettoyage et filtrage qui les éliminent.



2. ATTENTION, IL EXISTE DES FAUX-AMIS

Certains papiers portent le nom de papier mais ne se recyclent pas. Par exemple tous les papiers d'hygiène ou certains papiers cadeaux qui sont en plastique. D'autres « papiers » comme le papier photo ou le papier peint ont des traitements (plastification, résistance à la lumière, colle...) qui altèrent leur capacité de recyclage. Ils sont donc destinés au bac des ordures ménagères.



3. LES CONSIGNES DE TRI PEUVENT VARIER SELON LES COMMUNES

Vous l'aurez peut-être remarqué, on ne trie pas de la même façon partout en France, parfois tous les emballages et les papiers vont dans le même bac, parfois il faut les séparer. Peu importe le dispositif de collecte de nos papiers, ils sont traités pour être recyclés.



Pour bien trier, téléchargez
l'appli Guide du tri
ou rendez-vous sur le site
triercestdonner.fr



Martine Berenguel
Co-présidente de la CNAIB-SPA

« Si le secteur a rebondi en 2020 grâce à une reprise d'activité et aux aides de l'État, j'appréhende l'avenir. La suspension du fonds de solidarité serait une catastrophe. »

www.cnaib.fr

ESTHÉTICIENNES

GARDER BONNE MINE

Après une reprise satisfaisante suite au premier confinement, l'esthétique n'a pas connu le rebond escompté à l'issue de la deuxième vague. Malgré les difficultés, les professionnelles s'adaptent aux règles sanitaires et le secteur va de l'avant.

Isabelle Flayeux

Par la nature des soins prodigués, la distanciation sociale n'existe pas dans l'esthétique. Dès le premier confinement, la CNAIB-SPA¹ s'est impliquée dans la mise en œuvre d'un guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour les esthéticiennes. Les mesures sont entrées en vigueur à partir du 11 mai 2020, date du déconfinement des entreprises recevant du public. « Les fiches métier visent à protéger au maximum les clients et les personnels. Pour les soins du visage uniquement, le client est dispensé de masque et l'esthéticienne s'équipe d'une double protection pour travailler, un masque et une visière, explique Martine Berenguel, co-présidente de la CNAIB-SPA. Au-delà des protections individuelles et des gestes barrières, les instruments et postes de travail sont désinfectés après chaque prestation et les espaces aérés. »

REBOND POUR 70 % DES INSTITUTS

Les règles sanitaires actuelles modifient l'organisation des entreprises d'esthétique et obligent à espacer les rendez-vous. « Pour pallier la hausse des investissements et la baisse du nombre de prestations, certaines

font le choix de facturer, entre un et trois euros, les frais relatifs à la désinfection. D'autres élargissent les plages d'ouverture. La situation s'est compliquée avec le couvre-feu à 18 heures. La majorité des rendez-vous sont entre 17 et 19 h 30. » Si les spas ont perdu 20 % de chiffre d'affaires du fait de l'interdiction de 50 % de leurs prestations (soins humides), près de 70 % des instituts ont rattrapé leurs pertes financières, malgré une baisse des soins visage : « Avec le port du masque, les femmes se maquillent moins. Notre rôle de prescripteur est difficile, la vente de maquillage a diminué de 70 %. » Novatrices et dynamiques, des esthéticiennes ont proposé des tutos à leur clientèle durant les confinements pour garder le lien. La CNAIB-SPA a assuré des formations en visio et en présentiel. Conscient de l'enjeu du numérique et du digital, le Campus des métiers de la beauté de Chartres² intègre deux options à ses diplômes : esthéticienne en phygital³ et conseillère de beauté en phygital.

1. Confédération nationale artisanale des instituts de beauté et spa.

2. L'IBCBS (International beauty & cosmetic business school).

3. Le phygital est un chemin intermédiaire entre les points de vente physiques traditionnels et le digital.

60 000

instituts de beauté en France, dont 50 % sont des micro-entreprises, 20 % des spas.

50 %

Durant la crise sanitaire, les soins spa exercés en zone humide sont interdits, soit 50 % de l'activité des spas.

30 000

salariés au sein des instituts de beauté et des spas.

PHOTOGRAPHES

DÉCLENCHEMENT RAPIDE

La réactivité de la profession a permis de limiter les dégâts pendant la crise sanitaire, une partie du métier tirant ses ressources d'événements (qui sont, encore aujourd'hui, « empêchés »). Les artisans photographes s'attachent par ailleurs à garder leur déclic d'avance en protégeant leur savoir-faire et en anticipant les besoins et les tendances.

Sophie de Courtivron



Laurent Belet
Président de la FFPMI

« Nous avons beaucoup de métiers en un, et il nous faut faire comprendre cela au Gouvernement ; certains sont très spécifiques : photographie de bijoux, de voitures, suivi de chantier... »

Laurent Belet, photographe à Toulouse et président de la FFPMI (Fédération française de la photographie et des métiers de l'image) a une activité répartie entre son studio photo et un local commercial. 5 % des adhérents de la FFPMI (qui sont environ 800) ont ainsi la double casquette photo/commerce. Le reste, ce sont 95 % d'artisans, « des indépendants qui font de la photo sociale, de sport, d'événements (mariages, concerts...), d'identité, de famille ou d'entreprise, résume le professionnel. Certains ont ainsi perdu l'intégralité de leur chiffre d'affaires pendant la crise ».

EFFICACITÉ SANS FILTRE

Grâce à la démarche immédiate de Laurent Belet auprès d'Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, « la photographie a été intégrée à la catégorie "événementiel" (secteur S1) dès mars 2020 et jusqu'en juin 2021 ». Soit des aides et un soutien optimums. La profession a aussi mis en place très rapidement un « Guide de bonnes pratiques sanitaires en prévention de la Covid-19 », très remarqué, avec un protocole précis à appliquer pour les photographes de studio. De plus, avant le Gouvernement, « nous avons mis en place un prêt à taux zéro pour

les photographes qui le demandaient (1 500 €) ». Et puis les équipes se sont mobilisées pour répondre aux questions, ont mis en place des « mini-talks » à succès (réunions de 2 heures sur Internet), tous les lundis, pour remotiver adhérents et non-adhérents...

UNE VISION PANORAMIQUE

La défense de la profession fait partie des axes de travail de la fédération ; elle combat notamment le travail et les concours illégaux. « Les grosses plateformes qui proposent des photos à bas prix paupérisent le métier de photographe ; elles acceptent des amateurs non déclarés. Nous contactons leurs services juridiques. » L'avenir du métier est une préoccupation majeure. « Nous avons eu plus de 4 000 réponses à notre enquête sur ce qu'attendent les photographes de leur métier. Notre but est de rassembler ! » L'élaboration de plusieurs qualifications en adéquation avec les tendances actuelles est en cours (2021-2022) : la photo de nouveau-nés, par exemple, requiert des compétences annexes (hygiène, manipulation...). « L'État est demandeur. Cela enrichirait le métier, précise Laurent Belet. Nos professions sont essentielles, nous faisons partie de la mémoire du public. »



© WILLIAM MOUREAUX

metiersdelimage.fr



« Là où vous ne voyez qu'une feuille blanche, je vois ma progression d'une année à l'autre. Le washi est l'apprentissage de toute une vie. »

L'ART DÉLICAT DU PAPIER JAPON

BENOÎT DUDOGNON ET STÉPHANIE ALLARD - ATELIER PAPETIER

Le secret de fabrication du papier Japon (washi) se transmet depuis des siècles, uniquement au pays du Soleil-Levant. Sa maîtrise réclame patience et instinct, l'approvisionnement des richesses de la nature, des aléas de la météo. Benoît Dudognon a entrepris ce voyage auprès de maîtres japonais : sans avoir les mots, se contentant des émotions et des gestes. Il détient désormais ce savoir-faire unique en Europe, reconnu au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Julie Clessienne

C'ÉTAIT ÉCRIT ...

Année du Bac, Limoges. Benoît Dudognon se découvre une fibre pour le papier en visitant une usine de la région.

S'ouvre pour lui le premier chapitre de sa vie dans l'industrie papetière : un BTS suivi de dix ans d'expérience...

Alors installé à Arles, il se forme à la restauration de livres anciens dont certains en papier Japon, ou « washi ».

Piqué par la curiosité, sa compagne, Stéphanie Allard, alors chargée de suivis scientifiques pour les Parcs nationaux, lui confirme que le kozo (ou arbre à papier), qui sert à sa fabrication, est légion dans le Sud. Les planètes sont désormais alignées. Benoît peut entamer un second chapitre...



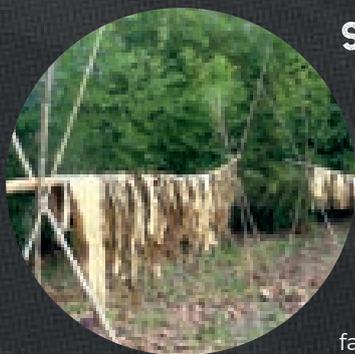
APPRENTISSAGE EN DEUX VOLETS

Le Japon compte encore 200 papetiers, contre 66 000 il y a cent ans ! En 2010, Benoît part auprès de quatre d'entre eux, pour un an. « Ils ont dû demander une autorisation au ministère de la Culture pour former un étranger ! »

La catastrophe de Fukushima le coupe en plein élan, l'obligeant à rentrer en France et à scinder son apprentissage.

« J'en ai profité pour mettre en place mon atelier, faire ma première récolte et... constater mes lacunes ! »

Grande connaisseuse des plantes, sa compagne Stéphanie est du voyage comme du projet, se spécialisant dans le façonnage et la transformation.



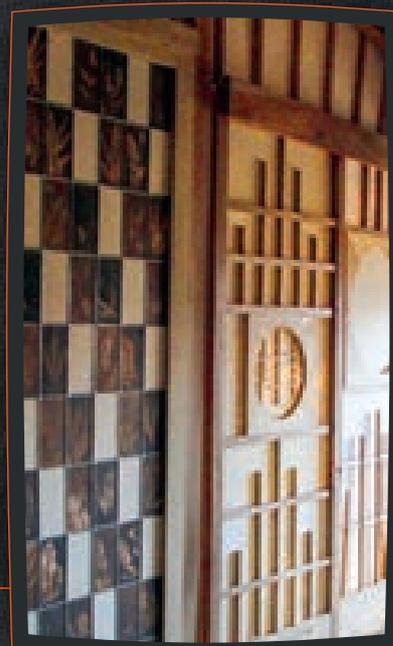
SE PLIER EN QUATRE

Dire que la matière première ne lui coûte « rien » serait un raccourci facile! « *Le kozo est une plante invasive. Les propriétaires de terrains, particuliers ou municipalités, sont en général ravis qu'on les en débarrasse!* » La récolte se fait en hiver. S'ensuit un travail fastidieux pour extraire l'écorce, « *la première peau de la branche* », la blanchir « *grâce au travail combiné du soleil et de la lune* », la gratter au couteau, l'attendrir en la cuisant, enlever les impuretés à la main, la battre une demi-journée, la transformer en pâte, l'aplatir dans un tamis et, enfin, « *travailler par vague, avec de l'eau de source, pour orienter les fibres et assurer la résistance unique de ce papier* ».



UN PAPIER PAS CLICHÉ

Sa résistance, son toucher soyeux, sa transparence et son homogénéité font du washi un papier unique prisé par les architectes d'intérieur (papier peint, cloison...), les designers (luminaires, mobilier...), les professionnels de la mode et, bien sûr, de l'édition. L'achat d'une imprimante à jet d'encre a aussi décuplé les opportunités avec le milieu de la photographie. « *Notre papier écologique est parfaitement dans l'air du temps. Il nous a fallu dix ans pour le faire et commencer à avoir des retombées grâce aux articles de presse qui nous sont consacrés.* »



INSCRIRE LE WASHI DANS L'AVENIR

Percer les secrets du washi a demandé six mois d'adaptation à Benoît. « *Suivre la recette ne suffit pas. Il faut appréhender le bruit de l'eau dans le tamis, la nature de l'eau elle-même, le climat...* » Comme le vin, le washi est propre à un terroir. Celui du papetier limougeaud est désormais reconnu par ses pairs, « *mais je n'ai pas le droit de former à mon tour!** Les Japonais voient ce savoir-faire comme un art précieux du passé. Charge à moi de m'extraire du folklore et de faire pénétrer le washi là où il n'est pas encore attendu et utilisé. Et d'en faire un produit d'avenir! »

* Benoît Dudognon est en lien constant avec le Consulat du Japon à Marseille. Il est soumis au secret et ne doit rien divulguer de la fabrication du washi.

www.atelierpapetier.com +

NOTIONS CLÉS

EAU

Créée à Arles, l'entreprise a déménagé récemment à Salasc, reconnue pour la qualité de son eau de source. « *Un droit d'eau passe devant et derrière la maison: une situation exceptionnelle pour notre activité.* »

PRIX

Le papetier travaille uniquement à la commande, pour ne pas gaspiller cette matière haut de gamme et si fastidieuse à produire. Comptez entre 24 et 30 € la feuille de 1 m X 66 cm.

CONCOURS

L'Atelier Papetier a été récompensé lors des Prix de la Nuit du livre (2015 et 2018), distingué par l'Unesco pour son papier d'origine 100 % naturelle et utilisant des plantes invasives (2015) et désigné lauréat du Concours *Maisons Côté Sud*, catégorie « Jeune Créateur » (2019).

▼ L'atelier d'Arnaud Pereira. Ici, un travail sur la reproduction à l'identique des mosaïques de la piscine Molitor pour l'entreprise Boisseleau (fournisseur et fabrication partielle des mosaïques, poseur et adjudicateur du marché), en 2014.



© CUY VIVIEN

Travailler dans un environnement hors du commun peut être source d'inspiration ou l'occasion de se démarquer et de faire partager une expérience nouvelle à ses clients. Rencontre avec un sculpteur et un céramiste qui ont choisi un moulin et une grotte comme atelier, et un coiffeur qui a transformé un appartement ancien en salon de coiffure barbier. *Isabelle Flayeux*



DES CONTRAINTES INHÉRENTES AU LIEU

Avoir des locaux atypiques pose parfois des difficultés en matière d'aménagement. La percée d'un conduit en façade lui ayant été refusée, **ARNAUD PEREIRA** a abandonné l'idée d'installer un poêle à bois dans son atelier, qui par ailleurs ne dispose pas de l'eau courante. La configuration des lieux du moulin d'**ANTONIN MARTINEAU** (marches à différents endroits sur le premier niveau) empêche l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Confronté à la même problématique d'accessibilité dans un bâtiment classé, **JIMMY WEIL** a obtenu une dérogation et la possibilité de signer le bail commercial à la condition de proposer sur demande un service à domicile aux PMR.

ARNAUD PEREIRA, MOSAÏSTE

LA MAGIE D'UNE GROTTTE TROGLODYTIQUE

Bénéficiant d'une vue incomparable sur la vallée et les méandres de la Seine, l'atelier taillé dans la craie du mosaïste Arnaud Pereira se situe en pleine nature, non loin de l'un des plus beaux villages de France. « J'ai découvert les falaises et les lieux troglodytiques de La Roche-Guyon (95) à l'occasion de déplacements réguliers vers Paris. En 2008, j'ai eu l'opportunité d'acheter la bove (excavations de falaises crayeuses de la Seine, NDLR) d'un artisan stucateur plâtrier, un bel espace de 100 m² et pas moins de sept mètres sous plafond. » Les démarches obligatoires et les contraintes de la cavité n'ont pas entamé l'enthousiasme de l'artisan au savoir-faire renommé, qui restaure des mosaïques anciennes ou les crée pour de la décoration. « Au milieu de monuments inscrits et classés, d'espaces protégés, j'ai été obligé de déposer deux déclarations préalables de travaux et de m'adapter. Il me tient à cœur de rester dans cette grotte atypique. D'autant plus que mon atelier suscite la curiosité. La partie artistique de mon métier me demande aussi d'être dans un endroit qui me convient. » Pose de prises électriques, intégration de spots, plancher surélevé, création d'une mezzanine... ici, l'aménagement intérieur est perpétuel, dans le plus grand respect du bâti. « J'ai gardé les parois et le plafond en brut de creusement, les coups de piolet sont encore visibles. C'est aussi important d'un point de vue esthétique qu'hygrométrique. »

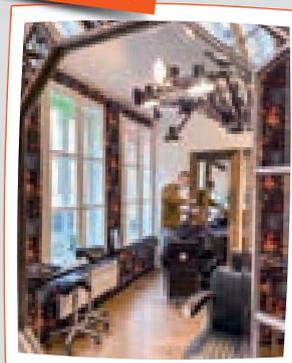
JIMMY WEIL, COIFFEUR-BARBIER UN APPARTEMENT AU DÉCOR DESIGN ET RÉTRO

Seuls quelques fanions en façade et une potence discrète signalent la présence d'un salon de coiffure barbier au premier étage d'un immeuble classé du centre-ville de Metz (57). Depuis 2014, une clientèle fidèle de tout âge vit avec Jimmy Weil une expérience unique et décalée. « *S'installer dans un appartement permet de créer un lieu intimiste et de s'amuser côté décoration sans avoir les badauds le nez collé aux fenêtres, ce qui est gênant quand on se fait coiffer.* » Pour finaliser son projet, l'artisan de 38 ans a réalisé deux mois de travaux, et fait des concessions. « *L'appartement étant classé, il est impossible de modifier la distribution des pièces. J'ai rénové avec mon entourage et fait appel à des professionnels pour la plomberie et l'électricité.* » On entre chez Rétrospective un peu comme chez un ami. Il faut sonner en bas, attendre l'ouverture de la porte et emprunter l'escalier en bois en colimaçon surmonté d'une verrière. À l'entrée du salon, trois lustres en cristal surplombent l'ancienne table de campagne noire autour de laquelle chacun s'installe pour attendre son tour. « *Au début, les clients pensaient que j'habitais ici. Même si l'ambiance est décontractée, parfois rythmée par des mini-concerts, nous restons professionnels. Dans cet univers vintage, composé d'objets et de meubles chinés et retapés, j'organise aussi des expositions-ventes d'œuvres d'artistes locaux.* »



📍 Rétrospective-Appartement-Coiffeur

DR



ANTONIN MARTINEAU, SCULPTEUR SUR BOIS

LE CHARME DE LA VIEILLE PIERRE

Antonin Martineau crée des sculptures statuariques et ornementales en tilleul, en noyer et en chêne. C'est dans l'ancien moulin à eau de Neuillé (49) que le diplômé de l'école Boulle, formé au statuaire en Italie, a choisi de poser son établi et ses machines à bois. « *Je partage les trois niveaux de cet espace avec mon épouse céramiste. À la recherche d'une maison et d'un atelier, nous avons tout de suite perçu le potentiel de ce bâtiment du XVII^e siècle, même si seuls les murs, le toit et les mécanismes subsistaient.* » À l'installation du couple en 2016, une dépendance attenante au moulin, fait office d'habitation et d'atelier. « *Avec beaucoup d'énergie et peu d'économie, nous avons mené les travaux nous-mêmes au fur et à mesure, et exploré d'autres savoir-faire.* » Avec sa compagne, l'artisan de 29 ans, MOF depuis 2019, a mis trois ans pour transformer l'édifice non classé, aux murs en moellons de tuffeau épais de 80 cm, en lieu de travail chaleureux et authentique. « *Nous avons souhaité conserver l'esprit de l'époque. Le mécanisme semi-enterré est toujours au rez-de-chaussée. Ouvert sur deux énormes meules aménagées en espace d'exposition, l'atelier occupe 80 m² du premier niveau. L'ancienne chambre du meunier est devenue un espace de moulage commun. L'espace sous les rampants est dédié au travail de la terre et de la porcelaine. Il abrite également un bureau et un espace de stockage.* »



antoninmartineau.com

DR

WILLIAM KOEBERLÉ

« IL FAUT TOUJOURS GARDER LE LIEN AVEC LE CLIENT »

La crise sanitaire met le commerce à rude épreuve. Si le commerce « physique » reste plébiscité, il doit être renforcé par une stratégie digitale adaptée à la clientèle et opérationnelle en cas de fermeture. Le président du Conseil du commerce de France (CCDF) nous aide à mieux appréhender la complexité du présent, et l'avenir.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUEL EST L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE COMMERCE DEPUIS MARS 2020 ?

Le Conseil du commerce de France représente 70 % des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,5 millions de personnes. L'alimentaire n'a jamais fermé, l'équipement de la maison n'a grosso modo pas perdu de chiffre d'affaires, mais l'équipement de la personne a vraiment souffert (textile, chaussure, bijouterie...). Les endroits où il n'y a plus de touristes sont en difficulté. Les commerçants ont montré leur discipline depuis le début (gestes et mesures barrières). Le commerce mérite de rester ouvert. Le premier confinement a été révélateur de l'importance de la digitalisation; la vraie leçon de la Covid, c'est que le commerce est devenu omnicanal*.

COMMENT GÉRER LA PARTIE « DIGITAL » ?

D'abord, je dirais qu'il ne faut pas opposer digital et magasin physique: ils sont complémentaires. 70 % des clients de parfumerie sélective vont d'abord sur Internet avant de se rendre au magasin, y compris les clients réguliers! Le client s'informe via les outils digitaux: il doit donc en priorité trouver sur le net horaires, localisation, promotions, prix... Si vous avez mis ces éléments à disposition, je vous conseille alors de faire du *click & collect*. Cela peut d'ailleurs être une simple information envoyée par téléphone ou e-mail (« *Je vous le mets de côté* »). Après seulement,

posez-vous la question de savoir si vos produits valent la peine d'être vendus sur Internet. Si vous pensez rejoindre une plateforme, prenez en considération qu'il faut toujours garder le lien avec le client; sans ce lien, vous ne faites plus votre métier de commerçant.

QUELS SONT LES ATOUTS DU COMMERCE PHYSIQUE ?

En moyenne, plus de 80 % du CA se fait encore dans nos commerces physiques (habillement, parfums...). Les clients veulent voir les produits, discuter, être conseillés. Le commerçant est là pour ça. Le web doit permettre de supprimer les « irritants » (passer à la caisse, attendre...) et de prendre du temps dans le magasin.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE COMMERCE DE DEMAIN ?

Je vois deux axes de changement. D'abord, le rôle de conseil du commerçant prend de plus en plus d'importance: le client veut des informations sur la composition des produits, etc. Ensuite, les indépendants devront trouver des schémas pour mutualiser un certain nombre de choses et avoir ainsi les mêmes moyens que les « grands ». Mais attention, tout cela n'est possible que quand les règles du jeu sont équitables; ce n'est pas normal qu'un petit commerce dans un village ait un pourcentage plus élevé de taxes à payer qu'une plateforme internationale!

* Fait que l'entreprise utilise plusieurs canaux de distribution, indépendamment ou en complémentarité les uns des autres.



BIOGRAPHIE

1956

Naissance à Constance (Allemagne).

2008

Président du groupe Marionnaud, jusqu'en 2014.

2011

Président de la Fédération française de la parfumerie sélective (FFPS).

2015

Président de la Fédération européenne des parfumeurs détaillants (FEPD).

2016

Président du Conseil du commerce de France (CCDF), qui regroupe une trentaine de fédérations professionnelles et représente le commerce dans sa diversité (indépendants, franchisés, grande distribution...).

NOUVELLE GAMME OPEL UTILITAIRES

LES BONS OUTILS POUR VOTRE BUSINESS



- ✓ GAMME ENTIÈREMENT RENOUVELÉE DE 3,3 À 17 M³
- ✓ NOUVELLE GÉNÉRATION DE MOTEURS PLUS EFFICIENTE*
- ✓ TRANSFORMATION SUR-MESURE POUR CHAQUE MÉTIER

À partir de

11 900 € HT **

* Par rapport aux anciennes générations d'utilitaires Opel.

** Combo Cargo Pack Clim L1H1 100CH diesel en stock. Conditions en concession.

Consommations mixtes (l/100 km) et CO₂ (g/km) NEDC Gamme Combo Cargo : 4.2/5.6 et 106/127, Gamme Nouveau Vivaro : 4.7/5.6 et 125/152, Gamme Fourgon Movano : 5.7/5.9 et 154/177 (données en cours d'homologation).

Votre interlocutrice privilégiée Opel Le Mans !

Mathilde LEONI

☎ 06.47.83.81.06

✉ mathilde.leoni@groupe-legrand.fr

📍 4 Boulevard René Cassin - 72 100 LE MANS





AVEC LE CRÉDIT MUTUEL VOS CLIENTS PEUVENT DÉSORMAIS VOUS RÉGLER À DISTANCE.



Même sans site internet, avec Pay Pro, poursuivez votre activité en proposant à vos clients le paiement en ligne de leur commandes ou acompte.

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8 millions de clients-sociétaires.